



**HAL**  
open science

# La complexité monétaire en France sous l'Ancien régime : étendue et modes de gestion

Jérôme Blanc

► **To cite this version:**

Jérôme Blanc. La complexité monétaire en France sous l'Ancien régime : étendue et modes de gestion. De Pecunia, 1994, VI (3), pp.81-111. halshs-00090030

**HAL Id: halshs-00090030**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00090030>**

Submitted on 25 Aug 2006

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jérôme Blanc  
Université Lumière Lyon-2  
LEFI (Laboratoire d'économie de la firme et des institutions)

**LA COMPLEXITÉ MONÉTAIRE EN FRANCE SOUS  
L'ANCIEN RÉGIME :  
ÉTENDUE ET MODES DE GESTION**

Ce document a constitué  
un *working paper* du Centre Auguste et Léon Walras (n°172, mars 1995) et a  
donné lieu, dans une version réduite, à l'article intitulé  
« Les citoyens face à la complexité monétaire :  
le cas de la France sous l'Ancien Régime »,  
*De Pecunia*,  
VI(3), décembre 1994, pp. 81-111.

## **LA COMPLEXITÉ MONÉTAIRE EN FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME : ÉTENDUE ET MODES DE GESTION**

### **RÉSUMÉ**

Si l'on additionne sans discernement la variété des instruments monétaires qui circulent sous l'Ancien Régime français, le système monétaire prend les apparences d'un véritable désordre. Or celui-ci a perduré cinq siècles dans un contexte long de développement économique. Il faut donc revenir sur le constat de désordre à la lumière de la structure sociale de l'Ancien Régime. Il apparaît alors un ordre social fort et déterminant, dont la structuration permet à chaque groupe social de faire face à une complexité à la fois réduite et spécifique, que diverses techniques de traitement adaptées permettent d'utiliser au mieux. Le groupe social spécifique des changeurs-banquiers est en outre chargé de gérer l'ensemble de ces instruments monétaires et sert d'interface à tous les autres. La monnaie n'est donc pas la même pour tous car chaque groupe social dispose d'instruments monétaires appropriés dont l'usage est facilité par la possession de techniques spécifiques.

Jérôme Blanc  
 Université Lumière Lyon-2  
 LEFI (Laboratoire d'économie de la firme et des institutions)

## LA COMPLEXITÉ MONÉTAIRE EN FRANCE SOUS L'ANCIEN RÉGIME : ÉTENDUE ET MODES DE GESTION <sup>1</sup>

*"Jettes sûrement, le compte trouveras"*<sup>2</sup>

### INTRODUCTION. LE DÉSORDRE APPARENT DU SYSTÈME MONÉTAIRE D'ANCIEN RÉGIME

L'Ancien Régime en France est souvent perçu comme une période d'anarchie monétaire ou, à tout le moins, d'un désordre monétaire patent. Si l'on creuse un peu, celui-ci aurait perduré, au fond, depuis l'effondrement de l'Empire romain au Ve siècle jusqu'à la Révolution française. Ce désordre supposé conduit à bien des interrogations.

Resserrons l'échelle temporelle pour mieux examiner la période qui s'étend du règne de Saint Louis (1226-1270) jusqu'à la Révolution de 1789. Cette période correspond à l'existence d'un système monétaire royal bimétallique articulé autour de la monnaie de compte livre-sous-deniers tournois. Elle connaît à la fois un affermissement du pouvoir royal français (dont l'apogée sera la monarchie absolue de Louis XIV) et un mouvement lent de croissance de la richesse du royaume et de monétarisation de la société. Or il est difficile d'imaginer, dans ce contexte long de développement économique, qu'un système monétaire anarchique - ou plutôt un ensemble désordonné d'instruments monétaires - perdure cinq siècles.

Il convient donc de lever le masque de ce prétendu désordre en mettant en lumière l'ordre social profond qui fonde et sous-tend le système monétaire. En effet, si la diversité des instruments monétaires que connaît l'Ancien Régime donne *a priori* une impression d'inintelligibilité du système monétaire (I), c'est parce que le constat de cette diversité est isolé de son contexte social. Or celui-ci est déterminant et réduit la complexité monétaire à laquelle sont confrontés chacun des groupes sociaux (II). Enfin, la complexité monétaire qui subsiste est traitée grâce à des techniques adaptées aux diverses couches sociales (III).

---

<sup>1</sup>Je tiens à remercier Jean-Michel Servet pour sa relecture attentive et critique de ce texte ainsi que Bernard Courbis et Thierry Vissol ; je reste néanmoins seul responsable des erreurs et des imperfections qu'il recèle. Le lecteur en trouvera une version plus synthétique dans la revue *De Pecunia*, VI(3), décembre 1992, pp. 81-111.

<sup>2</sup>Exemple de légende portée par les jetons de compte utilisés sur les comptoirs. Voir Jacques LABROT, *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge. Les jetons et les méreaux*, Paris : Éditions Errance (collections numismatiques), 1989, 235 p.

## SOMMAIRE

I) Les éléments de complexité du système monétaire d’Ancien Régime.....	5
A) Le système monétaire royal .....	5
B) Les instruments monétaires parallèles au système monétaire royal.....	8
II) La complexité monétaire du point de vue des groupes sociaux.....	12
A) Des cloisonnements spatiaux : les espaces de la société française.....	12
B) Des cloisonnements sociaux : la diversité sociale des pratiques et des besoins monétaires.....	15
III) Le traitement et l’usage de la complexité monétaire .....	31
A) L’acquisition des techniques de traitement de l’information.....	31
B) Les techniques de calcul sans écriture .....	37
C) La diffusion et l’appropriation de l’information .....	40
Conclusion. L’ordre social profond du système monétaire d’Ancien Régime....	47
Bibliographie.....	48

## I) LES ÉLÉMENTS DE COMPLEXITÉ DU SYSTÈME MONÉTAIRE D'ANCIEN RÉGIME

Dans cette partie nous tenterons de mettre à jour les éléments - officiels ou informels - du système monétaire d'Ancien Régime qui concourent à sa complexité.

Celle-ci se dévoile à deux niveaux. En premier lieu domine le système monétaire royal qui présente certains aspects d'une diversité parfois non maîtrisée (A) ; en second lieu, divers types d'instruments de paiement circulent en complément de ce système et contribuent à son manque de lisibilité (B).

### A) Le système monétaire royal

Il s'agira d'abord d'examiner la monnaie de compte qui constitue l'élément central du système monétaire (1), puis les monnaies de paiement royales (2).

#### 1) La monnaie de compte<sup>3</sup>

Alors que, comme nous le verrons, le système monétaire contient une grande diversité de moyens de paiement, il ne présente pas, *a contrario*, une si grande diversité de monnaies de compte, du moins à partir du processus de centralisation politique engagé par Philippe Auguste puis Saint Louis.

La hiérarchie livre-sous-deniers qui fonde le système monétaire d'Ancien Régime est institutionnalisée dès 794, avec les rapports d'une livre pour 20 sous et d'un sou pour 12 deniers. La définition royale de ce système en un poids déterminé d'argent fin, qui devient *parisis* (de Paris) sous Louis VI (1106-1137), se heurte au faible pouvoir du Roi et à la concurrence d'une multitude de définitions locales de l'unité de compte. Philippe Auguste récupère en 1205 la définition *tournois* (de Tours) à l'occasion de la conquête de la Touraine et dès lors, par la volonté des rois successifs, la monnaie tournois ne cessera de gagner du terrain face à celle parisis<sup>4</sup>.

Si celle-ci subsiste néanmoins très longtemps dans ses zones de prédilection du fait de la très grande inertie des pratiques de compte des populations, la monnaie tournois devient, elle, rapidement la monnaie de compte commune à tout le royaume et à toutes les activités et unique sur la plus grande partie du territoire<sup>5</sup>.

Ce triptyque livre-sous-deniers tournois est officiellement aboli en décembre 1793 lorsque ne subsistent plus désormais que les livres et sous (20 p.

<sup>3</sup>Dans la suite de ce texte, nous abrègerons parfois la hiérarchie livre - sou - denier en l.s.d. ainsi que parisis et tournois par p. et t. Ainsi une somme de 12 livre 4 sous et 2 deniers tournois par exemple pourra-t-elle s'écrire 12 l. 4 s. 2 d.t.

<sup>4</sup>La monnaie parisis vaut 25% de plus que la monnaie tournois ; autrement dit, un sou parisis (12 d.p.) vaut 15 deniers tournois.

<sup>5</sup>L'usage de la monnaie parisis est définitivement interdit en 1667 mais se prolonge encore quelques années car le *Dictionnaire universel de commerce* de Jacques SAVARY DES BRUSLONS, rédigé à partir des années 1690, signale encore son usage comme monnaie de compte (3 volumes, Paris : Jacques Estienne, 1723-1730, I, col. 1672-1673 et II, col. 986).

1 livre), puis définitivement en 1795 lorsque le franc et la décimalisation effacent définitivement, dans les textes, le système monétaire de l'Ancien Régime<sup>6</sup>.

On le voit, le système de monnaie de compte de l'Ancien Régime est relativement simple à partir de l'unification de la définition pondérale de la livre. Il repose en effet sur un triptyque partagé dans tout le royaume - et au-delà dans tout l'Occident européen, la hiérarchie livre-sou-denier, appuyé sur la définition tournois. La difficulté des pratiques monétaires naît de l'inscription d'un ensemble hétérogène de monnaies de paiement dans ce système de monnaie de compte royal.

## 2) Les monnaies de paiement royales

Le système monétaire royal d'Ancien Régime est institué en 1266 par Saint Louis et s'achève avec la décimalisation en 1795. Il est caractérisé par l'existence d'espèces de trois types de métal et se complète au XVIIIe siècle de billets d'État au gré de quelques expériences parfois désastreuses.

### a) La diversité des espèces métalliques royales

Jusqu'en 1266, le système de monnaie de paiement royal est frustré et faible. Il est frustré car il se compose de *deniers* d'argent et de quelques sous-multiples, les *mailles* (ou *oboles*) qui valent 1/2 denier et les *poges* qui en valent 1/4<sup>7</sup>. Il est faible car son rayonnement est limité à l'étendue du domaine royal qui, à l'époque, est extrêmement réduit. Partout ailleurs règne un morcellement monétaire dû aux multiples frappes baroniales de pièces de même métal et de même valeur.

Or le contexte de développement commercial du XIIIe siècle exige une gamme d'espèces plus étendue et frappée dans de nouveaux métaux. S'inscrivant dans un mouvement généralisé à tout l'Occident médiéval, Saint Louis instaure en 1266 un système monétaire bimétallique basé, hiérarchisé et articulé à partir d'une pièce d'or, l'*écu*, d'une pièce d'argent, le *gros*, et de petites monnaies de billon<sup>8</sup>.

Ce bimétallisme restera en vigueur durant toute la suite de l'Ancien Régime. La politique menée par Saint Louis s'insère dans un lent processus d'unification monétaire du royaume par l'imposition de la monnaie royale en lieu et place des monnaies féodales.

Le système monétaire de la période est caractérisé par le recours très fréquent des rois aux mutations. Celles-ci peuvent être *nominales*, c'est-à-dire consister en une simple modification du cours légal des pièces sans toucher au contenu métallique ; ce type de mutations atteint l'intelligibilité du système car elles prétendent bouleverser les usages monétaires coutumiers. Les mutations peuvent aussi être *réelles*, c'est-à-dire consister en une frappe de nouvelles

<sup>6</sup>Dans la réalité, on pensera encore longtemps en sous ou en livres, jusque dans la première moitié du XXe siècle.

<sup>7</sup>On rencontre aussi les termes de *pougeoises* ou de *pites*.

<sup>8</sup>Le billon est alors un alliage d'argent et de cuivre dont la part de métal précieux est minoritaire. Cette définition évolue avec le temps et l'on appelle parfois billon une simple monnaie de cuivre pur (Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, I, col. 345) ; aujourd'hui toute monnaie divisionnaire est considérée comme du billon.

Pour tenir compte de cette petite monnaie non noble et donc - à tort - trop souvent rejetée des analyses, certains auteurs parlent directement de *trimétallisme*. De fait, il est certain que le système bimétallique basé sur l'or et l'argent ne peut se passer de cette monnaie tierce dont l'usage est le plus courant.

pièces de même cours légal que les précédentes mais au contenu métallique différent. Tout au long de l'Ancien Régime, la tendance des mutations est d'affaiblir l'unité de compte sous-jacente en réduisant son poids théorique de métal fin.

Les mutations ont généralement deux types de motivations. Le premier est de nature essentiellement économique car il revient à modifier le rapport or/argent postulé par les contenus métalliques des pièces afin de s'aligner sur un rapport commercial dont l'évolution est rapide. Un tel phénomène est notamment illustré par la période de 1266 à 1330, mais ce schéma se reproduit très fréquemment par la suite. Le second type est éminemment politique : les mutations, en accroissant le seigneurage prélevé par le Prince, constituent un moyen facile de financement des dépenses royales, destinées à des guerres comme celle de Cent ans ou celles de Louis XIV, mais pas uniquement.

On compte 85 mutations de 1337 à 1417, et ce rythme se poursuit jusqu'en 1436 avec la guerre de Cent ans. De 1436 au XVIIe siècle, des mutations plus rares ponctuent une époque moins tourmentée sur le plan monétaire, puis Louis XIV inaugure une nouvelle période de mutations systématiques pour restaurer des finances mises à mal par ses guerres. La stabilité revient en 1726 et durera jusqu'à la Révolution.

Le système de Saint Louis n'est pas réformé pour autant car les rois en renouvellent régulièrement le contenu en créant de nouvelles pièces et en décrétant les anciennes, mais toujours sur la base du triptyque métallique fondateur or-argent-billon et de la hiérarchie de compte livre-sous-deniers.

Le résultat est qu'au fil de l'Ancien Régime le nombre et la variété des pièces royales se multiplient. Ainsi les rois créent-ils de nouveaux types de pièces, comme par exemple l'écu d'or (1266), le royal assis (1290), le royal debout, la masse, la chaise (1303), l'agnel (1311), le franc (1360), le mouton (1354), le henri (1549), le louis (1640), le lis (1655), etc., pour les monnaies d'or. Mais, plus encore, chacun de ces types est frappé, au fil des mutations, selon des contenus métalliques différents : si l'écu possède un cours légal de 12 s.t. en 1266 et termine sa carrière de monnaie d'or à 114 s.t. en 1691, il a été frappé entre-temps une multitude de pièces différentes à partir de ce même type.

Ainsi chacun des noms de pièces recouvre-t-il diverses variétés selon les frappes et le contenu métallique. La diversité des pièces paraît alors invraisemblable. Elle est à peine atténuée par les nombreux décrets ordonnés par les rois, car ces démonétisations qui heurtent les habitudes populaires ne sont généralement que de peu d'effets. Par exemple, des monnaies de Charles VI (1308-1422) sont encore en usage sous le règne de Louis XIV, et au début du XVIIIe siècle on voit encore des sous frappés sous Henri II (1547-1559), un siècle et demi plus tôt... Cette accumulation d'espèces différentes dans la circulation en dépit de la volonté royale est un élément supplémentaire qui concourt à la complexité monétaire de l'Ancien Régime. En 1719 par exemple, à une époque où les mutations sont fréquentes, un auteur signale la circulation dans le royaume de pas moins de 31 monnaies royales autorisées<sup>9</sup>. Or cet inventaire est incomplet ; il faudrait lui ajouter toutes les espèces royales décriées mais dont la circulation se poursuit au grand dam de la Cour des Monnaies...

### *b) Les expériences de billets d'État*

Le financement de l'État a toujours été un sujet de réflexion pour la trésorerie royale. Jusqu'au XVIIe siècle, on s'en sort par l'impôt, le seigneurage

<sup>9</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, I, col. 1672 et II, col. 772, 1080-1801.



et l'emprunt aux marchands-banquiers. De ces modalités sont émis quelques billets portant dette de l'État et d'autres institutions royales, sans toutefois qu'ils entrent véritablement dans la circulation monétaire car contrairement à l'Angleterre ils sont surtout thésaurisés. Ce n'est qu'au XVIIIe siècle que la France connaît de véritables expériences de billets de l'État.

La première débute lors d'une refonte monétaire en 1700. En échange des pièces décriées qui affluent trop rapidement aux ateliers monétaires, on décide de remettre au public des *billets de monnoye*. L'expérience se poursuit sans difficultés jusqu'en 1706 où la quantité de billets émise (1/3 de la masse monétaire métallique) conduit à une perte de confiance et à une forte décote des billets. Les billets continuent cependant de circuler et sont échangés, en 1716, contre ceux de la Banque Générale de Law qui devient en décembre 1718 la Banque Royale. Jusqu'en 1718, l'expérience de Law est un succès : ses billets sont convertibles, stables<sup>10</sup> et émis en quantité raisonnable. Puis la machine s'emballa lorsque Law engage un véritable mouvement spéculatif sur les actions de sa Compagnie de commerce en le finançant par les billets, dont la masse atteint le triple de la masse de monnaie métallique en février 1720. A partir de décembre 1719 le système s'effondre et la population se défie de ces billets dont la décote atteint bientôt 90%.

Le papier-monnaie est alors discrédité pour longtemps. On note une petite et timide expérience en 1759 : 15 millions de livres de billets sont remis au public en échange de la vaisselle de métal qu'il porte à la Monnaie. Cette émission est rapidement résorbée.

Enfin, la Caisse d'Escompte, créée en mars 1776, émet des billets sur Paris et démarre lentement son activité. A la veille de la Révolution, la masse émise ne dépasse pas 80 millions de livres, soit moins de 4% de la masse monétaire métallique.

En définitive, le système monétaire royal porte en lui de la complexité par le biais de trois facteurs : la diversité des espèces en un même temps, la fréquence des mutations et la circulation très prolongée de très anciennes pièces du fait des acteurs sociaux eux-mêmes.

## **B) Les instruments monétaires parallèles au système monétaire royal**

Aussi complexe qu'il puisse paraître, le système monétaire royal n'est pourtant en réalité qu'une partie, certes centrale, d'un ensemble plus vaste et plus complexe encore d'autres instruments de paiement. Il s'agit des espèces féodales (1), des monnaies étrangères (2), du faux-monnayage (3) et enfin des monnaies privées dont l'usage se développe progressivement sous l'Ancien Régime (4).

### **1) Les monnaies féodales**

---

<sup>10</sup>Les billets sont, jusqu'en décembre 1718, libellés en écus. Or l'écu est une monnaie réelle avant d'être un multiple de la livre de compte (un écu vaut 3 l.t.). De ce fait, ces billets ne subissent pas les mutations éventuelles, ce qui participe à l'engouement dont ils font l'objet dans la population.

Après la mort de Charlemagne, de puissants barons locaux s'arrogent, entre autres, des droits de frappe monétaire. Chaque domaine baronnie devient ainsi l'espace d'une circulation locale d'espèces spécifiques.

A partir de Philippe Auguste (1180-1223) et surtout de Saint Louis (1226-1270), la monnaie royale commence à pénétrer ces zones féodales. Alors que l'on compte encore près de quatre-vingt féodaux monétaires, Saint Louis affirme en effet en 1263 et 1265 plusieurs principes qui introduisent l'idée d'une suprématie de la monnaie du Roi sur celle de ses féodaux. Toute la politique du Roi et de ses successeurs revient dès lors à supprimer progressivement les monnaies féodales en retirant les droits de frappe aux barons, voire en éliminant les féodaux récalcitrants.

Les décisions royales se heurtent néanmoins à des pratiques monétaires séculaires, à la difficulté de communication, à la pénurie chronique de petites monnaies et à la difficulté d'imposer une autorité supérieure mais lointaine et indirecte dans un domaine régi par une autre autorité certes vassale mais immédiate. Ce n'est donc qu'avec peine que les ordonnances royales parviennent à infléchir les pratiques monétaires d'un public qui n'y trouve pas son intérêt, et l'on doit les répéter à de très nombreuses reprises.

Le processus d'unification est cependant en marche. Il n'y a plus qu'une trentaine de frappes féodales sous Philippe V (1316-1322). On peut situer aux ordonnances de 1436 prises par Charles VII l'achèvement du processus d'unification des frappes dans le royaume, mais certains ateliers féodaux, certes marginaux, continuent de fonctionner jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle sans se plier aux conditions royales. Enfin, les annexions et les réunions à la couronne apportent tout au long de l'Ancien Régime de nouvelles pièces locales dans le domaine royal qui ne sont que lentement résorbées. Au total, plus de deux cents prélats, monastères, seigneurs laïcs et villes ont usé d'un droit de frappe depuis le Moyen Âge jusqu'à la Révolution<sup>11</sup>.

La suppression des frappes monétaires féodales ne signifie pourtant pas l'arrêt de la circulation de ces espèces. A Limoges par exemple, on se sert encore au XV<sup>e</sup> siècle de pièces frappées six siècles plus tôt... La permanence de ces espèces contribue à entretenir la complexité monétaire.

## 2) Les monnaies étrangères

Saint Louis ajoute à ses principes de 1263 et 1265 que la circulation de pièces étrangères est interdite. En réalité, toutes les tentatives royales d'interdire de telles espèces métalliques se heurteront à un échec sous l'Ancien Régime. Les frontières sont en effet très perméables et, en outre, le commerce forain ainsi que les pénuries chroniques de pièces royales conduisent les rois à tolérer que ces mêmes espèces circulent parfois abondamment dans le royaume, en dépit du décri qu'ils ont ordonné.

Concrètement, les *esterlins* anglais auxquels Saint Louis s'en prend en 1265 ainsi que les *florins d'or* de Florence circulent abondamment à son époque et lui survivront. Les décri se succèdent sans grande conséquence sur la réalité des usages. En 1577, un édit de Henri III dénombre et démonétise 180 types de pièces qui proviennent d'une vingtaine d'espaces de souveraineté différents<sup>12</sup>,

<sup>11</sup>Voir Etienne FOURNIAL, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, Paris : Nathan (Fac), 1970, pp. 170-182.

<sup>12</sup>Françoise BAYARD, Philippe GUIGNET, *L'économie française aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris : Ophrys (Synthèse & Histoire), 1991, p. 224.

sauf la pistole espagnole qui jouit d'une immense popularité et qui circulera abondamment au moins jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup>.

Les rois prennent peu à peu acte de ces échecs à maîtriser la circulation monétaire et s'efforcent donc à partir des XV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles de contrôler les cours auxquels les pièces étrangères sont prises. Ils édictent donc des cours légaux dont le respect est loin d'être systématique, particulièrement lors des foires lyonnaises par lesquels une multitude d'espèces entrent et sortent du territoire, mais à des cours souvent déconnectés de ceux officiels...

Ainsi la maîtrise de ces espèces tend à échapper doublement à l'autorité : dans leur circulation qui contredit souvent les ordonnances royales, et dans les cours auxquels on les accepte, souvent déconnectés des cours légaux.

### 3) La contrefaçon des espèces métalliques

La contrefaçon est un phénomène récurrent sous l'Ancien Régime. Or la lutte royale pour la suprématie de sa frappe passe aussi par la réduction de tous ces faux-monnayages. Les punitions de ce crime capital sont, jusqu'à la Renaissance, particulièrement atroces puisque l'on boue les faux-monnayeurs en place publique. Mais ces supplices tombent peu à peu en désuétude et, à partir du XVI<sup>e</sup> siècle, *"la pratique du faux-monnayage est aussi fréquente que le faux-saunage et nombre de gentilshommes ou de magistrats s'y adonnent"*<sup>14</sup>. La contrefaçon est notamment alimentée par le rognage des pièces qui permet de recueillir une poudre de métal précieux, par les lingots de métal non monnayé et la vaisselle de métal précieux qui sont thésaurisés en de grandes quantités, tous éléments que l'on peut réutiliser ensuite dans des frappes illicites.

Si la pénurie chronique d'espèces contribue à favoriser l'acceptation des fausses pièces par une population qui en a besoin, il reste que l'étendue de la contrefaçon provoque une suspicion généralisée vis-à-vis des espèces métalliques<sup>15</sup>. Celle-ci est en outre entretenue par le flou de la frontière entre la vraie et la fausse monnaie et, de façon très proche, entre la bonne et la mauvaise monnaie. Le rognage, en effet, altère profondément la qualité des pièces en circulation ; en outre, les frappes royales d'espèces de faible teneur en métal fin sont souvent qualifiées de *"faux-monnayage"*<sup>16</sup>.

### 4) Monnaies de papier et jeux d'écritures en comptes

Les expériences de billets de l'État du XVIII<sup>e</sup> siècle ne sont que des tentatives de récupération d'un processus engagé depuis plusieurs siècles qui a

<sup>13</sup>La pistole est si appréciée qu'en 1640 les premiers louis d'or les imitent. En 1660, le mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse, fille du roi d'Espagne, contribue à la circulation abondante de ces pièces. René SÉDILLOT, *Toutes les monnaies du monde. Dictionnaire des changes*, Paris : Sirey, 1955, p. 416.

<sup>14</sup>Françoise BAYARD, Philippe GUIGNET, *op.cit.*, pp. 217-228.

<sup>15</sup>Jean Favier donne un exemple de suspicion que la circulation de fausses pièces provoque dans la population. En 1424, un soldat anglais paie ses consommations à un tavernier avec un écu d'or. Ce dernier ne veut pas lui rendre la monnaie car il est en désaccord avec la valeur de la pièce. Le soldat propose alors de laisser momentanément en gage un *florin du Rhin*, de mauvaise réputation, et de porter son écu d'or chez un changeur pour revenir ensuite avec le change adéquat. Cela finit par une rixe et une mort d'homme. Cité par Jacques LABROT, *op.cit.*, pp. 102-103.

<sup>16</sup>Cf par exemple la réputation de Philippe le Bel de *"roi faux-monnayeur"*, réputation par ailleurs infondée comme le rappelle notamment René SÉDILLOT, *Histoire du franc*, Paris : Sirey, 1979, pp. 18-20.

conduit à l'émergence de monnaies gérées par des négociants privés qui sont néanmoins en relation avec un pouvoir monarchique ou religieux<sup>17</sup>.

Ces monnaies sont de deux types : l'un se matérialise sur un support papier, et l'autre consiste en un mouvement de comptes par un jeu d'écritures.

La monnaie scripturale est la première à émerger dans l'occident médiéval<sup>18</sup>. Dès le XIII<sup>e</sup> siècle les changeurs-banquiers animent des réseaux de comptes et de relations de dettes. Le règlement des opérations commerciales des négociants passe le plus souvent par des jeux d'écritures sur les livres de compte des changeurs-banquiers. Il est non seulement possible d'effectuer des virements du compte d'un individu A sur celui de B chez un même changeur, mais il est aussi possible d'effectuer des virements de banque à banque par le biais des comptes que chaque changeur-banquier possède chez ses confrères de la même ville. A l'occasion de ces divers virements, il n'est en outre pas rare que les changeurs accordent des avances à leurs clients en leur autorisant des découverts.

La monnaie de papier privée connaît un développement ultérieur, mais bientôt fulgurant. Sa raison d'être est, à l'origine, la distance qui sépare différentes places de change.

La lettre obligatoire est une reconnaissance de dette dont l'usage est limité aux places de change du royaume. Facilement cessible, elle circule sans difficultés au fil des opérations commerciales ; elle est donc à ce titre un moyen de paiement et s'adjoint à la circulation monétaire.

La lettre de change est plus tardive. Introduite dans le courant du XIV<sup>e</sup> siècle, elle met en relation quatre individus situés dans deux espaces de souveraineté différents et dépasse donc le strict cadre du royaume. Elle consiste en un change d'une somme exprimée en une unité de compte, en un lieu et en un temps donnés, contre une somme exprimée dans une autre unité de compte payable en un autre lieu et plus tard. Ces lettres de change ne sont cependant pas véritablement endossables avant le XVII<sup>e</sup> siècle et sont donc, jusqu'à cette époque, extérieures à la circulation monétaire<sup>19</sup>.

Avec les lettres obligatoires et les lettres de change existent aussi des cédules et des assignations, reconnaissances de dettes écrites par des particuliers, puis à partir de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle une série d'effets de papier semi-publics tels les promesses de la Caisse des Emprunts, les billets de la Caisse de Legendre (un syndicats de receveurs généraux) et les billets des traitants (receveurs des impôts directs et fermiers des impôts indirects) qui circulent assez facilement de débiteurs à créanciers au sein de l'espace national<sup>20</sup>.

Au total, on estime que l'ensemble des monnaies de papier, privées comme publiques, circulent pour environ 8 milliards de livres en 1789, dont 3 milliards de dettes de l'État, à comparer avec les 2,2 milliards de livres d'espèces métalliques en circulation<sup>21</sup>.

<sup>17</sup>Les Lombards, par exemple, sont les financiers du pape. Voir Jean BOUVIER, Henri GERMAIN-MARTIN, *Finances et financiers de l'Ancien Régime*, Paris : PUF (Que sais-je ? no 1109), 2<sup>e</sup> édition, 1969, 126 p.

<sup>18</sup>Voir Jacques BICHOT, *Huit siècles de monétarisation. De la circulation des dettes au nombre organisateur*, Paris : Economica, 1984, pp. 51-56.

<sup>19</sup>La première lettre de change endossée semble dater de 1410, mais ce procédé reste très longtemps marginal car les Italiens, maîtres de cet instrument, refusent de l'appliquer. Voir Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Armand Colin, 1979, I, p. 415.

<sup>20</sup>Jacques BICHOT, *op.cit.*, pp. 131-132.

<sup>21</sup>Françoise BAYARD, Philippe GUIGNET, *op.cit.*, pp. 217-228.

### *Conclusion I*

Nous avons tenté ici d'isoler les fils enchevêtrés de la complexité monétaire de l'Ancien Régime. La diversité non maîtrisée des monnaies royales, la circulation des monnaies féodales, étrangères, contrefaites et privées ainsi que les fréquentes mutations concourent à un tableau singulièrement complexe et presque illisible du phénomène monétaire : il est d'abord difficile pour le public d'intégrer la diversité de ces moyens de paiement dans ses pratiques quotidiennes - on compte 82 types différents de monnaies métalliques en France en 1614<sup>22</sup> -, et il lui est de surcroît difficile d'intégrer leurs cours légaux soumis au roulis incessant des mutations. Il convient donc à présent de chercher les éléments qui peuvent expliquer la longévité et la viabilité d'un tel système. Certains de ces éléments concourent à une *réduction* de fait de cette apparente complexité car ils resituent la monnaie dans le contexte des groupes sociaux de l'Ancien Régime (II) ; d'autres consistent en des techniques de *traitement* de la complexité qui, après cette réduction, subsiste encore (III).

## **II) LA COMPLEXITÉ MONÉTAIRE DU POINT DE VUE DES GROUPES SOCIAUX**

L'institution monétaire constitue le lien social par excellence. Or la société de l'Ancien Régime est fortement structurée et hiérarchisée, de telle sorte qu'une multitude de barrières en freine l'évolution. Dès lors, l'usage et la circulation de la monnaie reproduisent cette structuration sociale. Les pratiques monétaires de l'Ancien Régime ne peuvent donc être considérées comme égales et uniformes. Elles semblent au contraire épouser les différences sociales et prendre une forme plurielle.

Par cette pluralité, la complexité du système monétaire, mise en lumière dans la partie précédente, se révèle fortement atténuée dans les pratiques monétaires quotidiennes. En définitive, à chaque groupe social correspond une série spécifique d'instruments monétaires qu'il utilise ou simplement reconnaît. Certains de ces réducteurs de complexité sont plus proprement géographiques (A), mais tous sont fondamentalement d'origine sociale (B).

### **A) Des cloisonnements spatiaux : les espaces de la société française**

Les cloisonnements géographiques qui imposent des barrières à la circulation des monnaies de correspondent pas, au Moyen Âge et sous l'Ancien Régime, à des frontières d'État clairement respectées. Les limites spatiales auxquelles se heurtent les monnaies sont d'un ordre plus prosaïque.

#### **1) Les espaces de circulation des espèces monétaires**

Identifions les facteurs capables de rendre compte de la présence, dans une localité, d'une espèce monétaire donnée, frappée dans un atelier monétaire quelconque.

*Les moyens de transport*, autrement dit l'éloignement évalué en termes de jours de route et de difficulté de déplacement, constituent le premier de ces

---

<sup>22</sup>Fernand BRAUDEL, *op.cit.*, II, p. 167.

éléments. En ce sens, et compte tenu de l'insignifiance réelle des frontières officielles pour ce qui concerne la circulation monétaire, l'espace circulatoire de monnaies frappées dans un atelier monétaire donné se développe en une aire centrée sur l'atelier et franchit les frontières officielles avec une grande facilité, tandis que les barrières naturelles peuvent constituer des obstacles infranchissables. On comprend ici l'ampleur de la tâche qu'ont dû accomplir les rois de France pour non seulement regrouper les domaines féodaux sous leur couronne, mais aussi organiser une centralisation des activités du royaume en une toile d'araignée centrée sur la capitale. Avant cette centralisation qui ne sera achevée qu'au XIXe siècle, on est en présence d'une multitude de réseaux relativement autonomes qui ont plus de contacts avec leurs voisins immédiats qu'avec la capitale. Il n'existe pas véritablement de centre de gravité économique qui unisse chaque province à la totalité, mais plutôt des attachements locaux, de proche en proche, de telle sorte que des provinces ont plus de contacts avec leur voisine étrangère qu'avec d'autres provinces françaises trop éloignées. De ce fait, toutes les provinces frontalières par exemple sont fortement soumises à la circulation d'espèces étrangères.

*Le rayonnement commercial* de la province d'origine des espèces monétaires est en lui-même un facteur essentiel pour la diffusion de ces monnaies. Appuyé sur l'ampleur des émissions monétaires, cet élément va pouvoir propulser ces espèces dans un espace très large. Il en est ainsi des pistoles et des piastres espagnoles qui, au gré des échanges commerciaux réalisés dans la France du sud et en particulier du bas-Languedoc, vont abondamment circuler dans ces provinces, en particulier aux XVII et XVIIIe siècles<sup>23</sup>.

*La qualité de ces espèces et les besoins locaux de numéraire* conditionnent aussi le consensus qui préside à leur adoption par les acteurs des groupes sociaux. Au bas-Languedoc du début du XVIIIe siècle, la qualité des pistoles espagnoles, la présence de réseaux commerciaux qui relient la province à l'Espagne et ses besoins d'espèces de bonne qualité insuffisamment satisfaits par les pièces françaises coïncident et provoquent la circulation abondante de ces pièces espagnoles<sup>24</sup>.

*Enfin, des rapports arithmétiques simples entre les espèces* sont essentiels pour rendre possibles et aisés les calculs monétaires de la population<sup>25</sup>. L'idée est que chaque groupe social, dont nous verrons la spécificité des pratiques monétaires, peut utiliser un ensemble d'instruments monétaires dont les rapports sont simples et pratiques, mais si l'on mêle sans discernement tous les instruments monétaires de tous les groupes sociaux on ne saisit plus les distinctions nécessaires et on obtient une impression de désordre indescriptible.

---

<sup>23</sup>Bruno COLLIN, "Production et circulation monétaires en bas-Languedoc (1718-1791)", in : Georges DEPEYROT, Tony HACKENS, Ghislaine MOUCHARTE, *Rythmes de la production monétaire de l'antiquité à nos jours*, Actes du colloque international de Paris, 10-12 janvier 1986, Louvain-la-Neuve : Marcel Hoc, 1987, pp. 663-673.

<sup>24</sup>Bruno COLLIN, *op.cit.*

<sup>25</sup>A ce titre, les monnaies parisis étaient viables car l'immutabilité de leur valeur en monnaies tournois rendaient leur usage pratique. Cela explique la perpétuation du parisis, mais *a contrario* le rapport d'équivalence lui-même entre parisis et tournois, qui donne la première à une valeur de un quart supérieure à la seconde, se révèle constituer un handicap pour les paiements de petite importance. Ce dernier fait explique en partie l'extension rapide de la monnaie tournois dans le royaume.

## 2) Les espaces des pratiques monétaires

Il existe ainsi des disparités des pratiques monétaires selon les localités : *“d’un lieu à l’autre, parfois très proche, la circulation peut avoir des aspects différents, le plus souvent liés à des besoins locaux particuliers”*<sup>26</sup>.

La première de ces inégalités procède de l’antagonisme entre les villes et les campagnes. Alain Guerreau estime que *“la question des différences d’intensité de la circulation monétaire dans les campagnes et aux différents niveaux hiérarchiques des réseaux urbains était encore un sujet de réflexion d’actualité au XVIIIe siècle ; l’écart n’était certainement pas moindre à la fin du Moyen Âge”*<sup>27</sup>. Il est probable que des circuits monétaires plus étendus et plus développés, appelant des moyens de paiement spécifiques, prévalent dans les villes où l’on doit quotidiennement acquérir les menues denrées nécessaires à la vie, tandis que dans les campagnes où l’autoconsommation locale domine longtemps les besoins en moyens de paiement sont moindres. Jacques Bichot souligne ainsi qu’*“une synergie existe entre l’urbanisation et la monétarisation : les progrès réalisés en matière d’organisation monétaire des activités humaines permettent de rassembler des masses humaines dans de grandes cités, et réciproquement les problèmes posés par l’organisation de la vie citadine et des rapports entre urbains et ruraux stimulent la monétarisation et le perfectionnement des techniques monétaires”*<sup>28</sup>.

Cela ne signifie pas que le milieu rural reste totalement en retrait par rapport à la monétarisation urbaine : le salariat rural, en effet, se développe dès le bas Moyen Âge. En conséquence, il faut distinguer une progressivité de la monétarisation au sein même des zones rurales.

De façon générale, elles sont caractérisées par une forte intensité de l’autoconsommation locale qui constitue une part non négligeable de la production jusqu’au XIXe siècle<sup>29</sup>. Mais il existe, dans ces campagnes, des sortes d’îlots sous-monétarisés au regard d’autres zones, même rurales, sans doute davantage intégrées dans la circulation des richesses produites en direction des centres urbains. Au fond, plus les campagnes sont éloignées des centres de consommation (les bourgs) et des axes de transport (fleuves, routes, côtes), moins la monétarisation - au sens du développement de l’usage de moyens de paiement estampillés - est développée ; car si l’usage des pièces, royales ou non, est longtemps marginal dans les campagnes, les calculs et les évaluations de prix sont menés en unité de compte. Dans un registre anglo-saxon, on se souvient de la remarque d’Adam Smith sur ces clous dont on se sert parfois

<sup>26</sup>Bruno COLLIN, *op.cit.*, p. 669.

<sup>27</sup>Alain GUERREAU, “Réflexions sur les mutations monétaires en France, à la fin du Moyen Âge”, in : G. DEPEYROT, T. HACKENS, G. MOUCHARTE, *op.cit.*, pp. 531-532.

<sup>28</sup>Jacques BICHOT, *op.cit.*, p. 37.

<sup>29</sup>J.C. Toutain, par exemple, estime que longtemps seuls 30% de la production alimentaire sont commercialisés et que l’on n’atteint le taux de 50% que dans la seconde moitié du XIXe siècle (cité par Françoise BAYARD, Philippe GUIGNET, *op.cit.*, p.22). Il reste à définir précisément ce que l’on entend par commercialisation, autoconsommation et même autarcie : Jean Meuvret expose très clairement les divers niveaux auxquels on peut comprendre ce terme, de celui de la famille jusqu’à celui de la région et parle d’une *“superposition d’autarcies partielles”*. Il descend en profondeur dans le champ trop vague de la consommation et de la circulation des productions rurales et conclut que l’usage de la monnaie est très rare dans les échanges qui se déroulent à l’intérieur de la campagne car les paiements sont le plus souvent différés et, au bout du compte, se réalisent en nature (grains, vin, chanvre) ou en quantités de travail. Voir Jean MEUVRET, *Etudes d’Histoire économique*, Paris : Armand Colin (Cahiers des Annales, 32), 1971, pp. 139-150.

encore, lors de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans un village reculé de son Écosse natale pour régler le boulanger ou le débit de bière<sup>30</sup>.

Il existe un autre type d'inégalité spatiale des pratiques monétaires, fondé sur les organisations économiques différentes des communautés locales. Guerreau prend l'exemple des couvents mendiants qui, dans le sud de la France, semblent vivre aux XIII-XIV<sup>e</sup> siècles à partir d'une ponction régulière sur la circulation monétaire locale. Il conclut que leur organisation économique implique une circulation monétaire spécifique, locale et intense que les communautés de mendiants du nord de la France ne possèdent pas. On pourrait aussi prendre l'exemple de l'abbaye de Cluny qui montre, aux XI-XIII<sup>e</sup> siècles, comment la région centrée sur cette abbaye se monétarise considérablement par rapport au reste du royaume du fait de l'activité motrice qu'elle exerce<sup>31</sup>.

Ces pratiques monétaires diverses selon les régions tendent cependant à s'harmoniser au fil de l'Ancien Régime et la monétarisation tend à gagner l'ensemble du royaume, sans toutefois être achevée lorsque survient la Révolution.

Au total, une série d'éléments géographiques et économiques déterminent sur le plan local (à l'échelle de la cité, du comté, de la province) l'ampleur de la diversité monétaire. La complexité constatée à l'échelle du royaume ne doit donc pas faire illusion, et ce d'autant moins que le système de frappes monétaires réalisées dans une multitude d'ateliers royaux disséminés dans le pays conduit à ne frapper certaines espèces que dans certaines localités, où elles circulent en priorité, avant de s'étendre parfois timidement au-delà de la province de frappe.

Mais si la géographie économique consiste en l'étude spatiale de la production, de la circulation et de la consommation des richesses, alors elle ne peut qu'être humaine, aussi ce premier cloisonnement doit-il être compris en relation avec d'autres barrières, plus déterminantes encore : des cloisonnements sociaux.

## **B) Des cloisonnements sociaux : la diversité sociale des pratiques et des besoins monétaires**

Si l'on se restreint désormais à un espace donné, il reste à constater que la société d'Ancien Régime est composée de strates distinctes qui ne communiquent pas toutes entre elles et qui, lorsqu'elles communiquent, utilisent des instruments monétaires bien déterminés. De fortes barrières rendent en outre très difficile toute évolution : le statut social immobilise l'évolution verticale (de strate inférieure à strate supérieure), tandis que des barrières telles que les corporations ou le poids de l'apprentissage tendent à empêcher jusqu'à l'évolution horizontale (entre groupes sociaux d'une même strate).

Par conséquent, il est possible d'estimer avec Belaubre qu'*"il n'y a pas d'unité dans la société composite des utilisateurs de monnaies et qu'en définitive, un système d'espèces monétaires n'est que le résultat d'un compromis entre les intérêts*

---

<sup>30</sup>Adam SMITH, *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*, ed. by R.H. CAMPBELL and A.S. SKINNER, Indianapolis : Liberty Fund (Liberty Classics), 1981, I, p. 38.

<sup>31</sup>Voir Georges DUBY, *Hommes et structures du moyen âge*, Paris, La Haye : Mouton, 1973, pp. 59-82.



*antagonistes des divers groupes sociaux*<sup>32</sup>. A chaque strate sociale correspond donc son type de pratiques monétaires. Le clivage peut s'identifier dans les trois composantes métalliques du système monétaire d'Ancien Régime depuis Saint Louis : or, argent, billon, si bien que l'on peut écrire avec Braudel que *"chaque métal avec les pièces qui lui correspondent se charge d'une série de transactions"*<sup>33</sup> ou, mieux, d'un type de transactions.

Guerreau par exemple va jusqu'à distinguer *"la très faible perméabilité réciproque des réseaux de circulation des trois métaux"*<sup>34</sup>. Ils ne se rapportent pas, en effet, aux mêmes sphères sociales au point que leurs réseaux d'échange peuvent paraître déconnectés : *"il me semble qu'on doive, jusqu'à preuve du contraire, faire pour le moins l'hypothèse d'une quasi-séparation entre la circulation de l'or et celle de l'argent, de passages très incommodes contrôlés par une fraction infime de la population, et de caractéristiques sensiblement différentes de la circulation de part et d'autre de cette barrière"*<sup>35</sup>.

Les flux de l'or à l'argent et de l'argent au billon sont en outre assez mal connus : *"les études sur les conditions concrètes d'emploi des diverses pièces demeurent d'une insigne rareté"* ; on n'a pas *"une quelconque idée de l'importance des opérations de change or/argent et argent/or par rapport aux flux ordinaires du trafic de ces deux métaux"*. Le problème se pose de la même façon pour les rapports argent/billon<sup>36</sup>.

Aux trois métaux or, argent et billon doivent être adjointes les monnaies privées et autres instruments monétaires non métalliques que l'on a cité plus haut. Eux aussi doivent être compris dans le cadre d'une sphère sociale bien déterminée. Tout cela donne à voir un tableau de la complexité monétaire sans doute plus en rapport avec la réalité, c'est-à-dire atténuée par les multiples cloisonnements de la société.

La stratification qui suit ne prétend pas dépeindre fidèlement la structure sociale de l'Ancien Régime, d'autant qu'elle évolue au fil des siècles et que la société des Lumières est très différente de celle de Saint Louis. Elle permet cependant de fournir un éclairage, aussi schématique soit-il, sur le cloisonnement social des pratiques monétaires. Examinons d'abord les professions qui se font les interfaces de mondes parfois très différents avec ses déclinaisons de gros négoce et de petit commerce (1), puis les acteurs non commerçants aussi différents que la classe nobiliaire, caractérisées par la prédominance d'une perspective patrimoniale, et la masse dominante du "petit peuple" (2).

### 1) Les professions d'interface

Le développement considérable du commerce remonte aux XIIe et surtout XIIIe siècles. A partir de cette époque, l'émergence de courants commerciaux puissants avec le monde entier - du moins le monde connu - va lentement bouleverser la société occidentale. Ce développement va s'appuyer sur un ensemble de métiers interfaces entre des espaces et des sociétés

---

<sup>32</sup>Jean BELAUBRE, "Fiduciarisation du denier au moyen-âge français (XI-XVe siècles)", in : Georges DEPEYROT, Tony HACKENS, Ghislaine MOUCHARTE, *op.cit.*, p. 501. Il reprend, pour cette assertion, la présentation de Béatrice Leroy d'un texte de Guillaume le Sauterel (1340), trésorier général du royaume de Navarre, adressé au roi Philippe d'Evreux.

<sup>33</sup>Fernand BRAUDEL, *op.cit.*, I, p. 404.

<sup>34</sup>Alain GUERREAU, *op.cit.*, p. 529.

<sup>35</sup>Alain GUERREAU, *op.cit.*, p. 531.

<sup>36</sup>*ibid.*

différentes. Ces professions mercantiles sont par nature confrontées à une complexité monétaire plus importante que pour les autres catégories sociales.

Il y a cependant, dans la catégorie générique des marchands, une variété d'activités qui réduit là encore l'apparente complexité des instruments monétaires. Il existe en effet une hiérarchie dans laquelle la spécialisation croît avec la limitation de l'activité : le gros négoce est ainsi bien peu spécialisé<sup>37</sup>. Les catégories d'activité marchande conduisent à accumuler sur certaines professions plus spécifiques la diversité monétaire et à n'en donner aux autres qu'une portion relativement simplifiée.

On peut distinguer trois ensembles de professions interfaces : les spécialistes de la circulation monétaire que sont les changeurs et les marchands-banquiers (a), les gros négociants internationaux (b) et les commerçants dont la sphère d'action ne dépasse pas des limites du royaume (c). Le premier ensemble est caractérisé par la maîtrise, en un lieu (changeurs) ou en plusieurs (marchands-banquiers), des instruments de la circulation monétaire. Le deuxième travaille plutôt sur une grande distance et sur de grandes quantités de marchandises ou fait de l'argent la matière même de son commerce, tandis que le troisième se concentre plutôt sur l'écoulement en gros ou au détail des denrées sur un espace restreint. Ces deux derniers - et leurs subdivisions - ne sont pas irréductibles l'un à l'autre, au point qu'un détaillant peut aller quérir ses marchandises au-delà de la Manche ou qu'un grossiste peut écouler quelques marchandises dans de faibles quantités ; aussi la démarcation reste-t-elle à la fois fragile et factice, comme l'explique Pierre Jeannin<sup>38</sup>. Les idéaux-types restant un outil essentiel de compréhension et d'analyse, nous nous en tiendrons cependant à ce stade forcément imparfait.

En outre, il apparaît selon Boyer-Xambeu, Deleplace et Gillard que *“si l'on veut établir une typologie des négociants rendant compte de leurs relations hiérarchisées, il ne faut donc pas la chercher dans la nature ou la quantité de ce qu'ils vendent, mais dans leur rapport particulier à l'argent”*. Or cette typologie tient justement *“au moyen de règlement entre le client et le fournisseur et au degré de confiance qu'ils s'accordent mutuellement”*<sup>39</sup>.

En définitive, chaque marchand se doit de connaître les instruments monétaires auxquels il est forcément confronté dans sa propre pratique professionnelle. Ainsi l'incursion d'un marchand dans un domaine qui n'est pas le sien comporte-t-il une série de risques liés à sa méconnaissance des instruments monétaires propres à cette activité, à son manque de contacts professionnels et de personnes de confiance, et à sa sous-information en ce qui concerne ce que nous appellerons le *“décor”* du commerce. Ces risques constituent des freins à la mobilité professionnelle des commerçants, surtout lorsqu'il s'agit d'élargir son activité en se tournant vers de nouveaux produits et de nouveaux pays.

<sup>37</sup>Fernand BRAUDEL, *op.cit.*, II, p. 334.

<sup>38</sup>Pierre Jeannin écrit : *“distinguer les grands des petits est une tâche nécessaire, à condition de ne pas céder à l'illusion des catégories tranchées, soigneusement étiquetées : il y a des zones moyennes”*. Il propose néanmoins quelques critères qui permettent de distinguer les marchands entre eux : leur richesse, le volume de leurs affaires, l'étendue de leur aire d'activité, la densité de leur réseau de facteurs et de correspondants, les techniques et les dimensions de leurs opérations. Pierre JEANNIN, *Les marchands au XVIe siècle*, Paris : Seuil (Le temps qui court), 1957, pp. 37-39.

<sup>39</sup>Marie-Thérèse BOYER-XAMBEU, Ghislain DELEPLACE, Lucien GILLARD, *Monnaie privée et pouvoir des Princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance*, Paris : Editions du CNRS, 1986, pp. 74-75.

Le marchand peut être défini, suivant Jacques Savary des Bruslons, comme “toute personne qui négocie, qui trafique, ou qui fait commerce, c'est-à-dire, qui achete, qui troque, ou qui fait fabriquer des marchandises, soit pour les vendre en boutique ouverte ou en magasin, soit aussi pour les débiter dans les foires & marchez, ou pour les envoyer pour son compte dans les Pays étrangers”<sup>40</sup>. Il indique dans cette définition trois types de lieux dans lesquels se diffusent les marchandises.

Les marchés se tiennent en des lieux et une périodicité déterminés. Ils approvisionnent l'ensemble de la population en denrées alimentaires et constituent un point central de la vie urbaine quotidienne et immédiate.

Les foires constituent des marchés dotés de privilèges qui favorisent l'afflux de négociants étrangers. Le baron local ou le Roi leur assurent la sécurité de leurs biens, les exemptent de certaines taxes, autorisent l'usage des monnaies étrangères, autorisent la mise en place d'une juridiction spécifique afin de rendre une justice rapide. Si beaucoup de foires ressemblent à de gros marchés, il existe jusqu'au XVIIe siècle une foire européenne centrale, telle celle de Lyon au XVIe siècle qui, à partir d'un réseau qui la relie à quasiment toutes les autres places de l'Europe de la chrétienté latine, constitue le pivot de ce commerce européen.

Il reste une série de lieux parfois informels dans lesquels s'organisent les échanges. Il s'agit des boutiques, des halls, des magasins dans lesquels on peut parfois faire du négoce de gros, la rue dans laquelle on dresse des étals ou les chemins de campagne que les colporteurs sillonnent tout au long de l'année.

Or nous allons constater que les types de marchands, de lieux de ventes et d'instruments monétaires sont fortement corrélés.

#### a) *Les spécialistes de la circulation monétaire*

Cette première catégorie de professions interfaces se caractérise par l'extrême variété des instruments monétaires à laquelle elles sont confrontées au cours de leur activité. Elles sont cependant bien distinctes car si le marchand-banquier s'inscrit systématiquement dans l'espace intra-européen, le changeur-banquier, lui, reste en une place précise du royaume et ne traite donc que les instruments monétaires qui viennent à circuler sur ce territoire.

Il reste que tous deux constituent de véritables pivots commerciaux et monétaires : on ne peut imaginer que la circulation monétaire intérieure soit intelligible sans faire référence aux changeurs-banquiers qui, en l'occurrence, se font les *traducteurs* de langages différents ; en outre, on ne peut concevoir le développement commercial de l'Occident européen sans faire référence aux marchands-banquiers qui, par leurs actions et leurs réseaux, tissent une toile aux mailles resserrées et homogénéisent un espace par trop morcelé.

Ce n'est qu'à partir de ces deux métiers que l'on peut concevoir à la fois le développement européen et la perpétuation d'un système monétaire qui paraît pourtant, *a priori*, extrêmement complexe.

#### α) *Les changeurs-banquiers*

Les changeurs ont un rôle clef dans le contexte monétaire de l'Ancien Régime. Leur métier porte sur le *change manuel*, c'est-à-dire l'échange en un même lieu d'une pluralité d'espèces, selon leur cours légal, leur métal, sa valeur intrinsèque et leur origine géopolitique. Ce type de change est à la base de

---

<sup>40</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, II, col. 648-649 et col. 856-857.

toute activité marchande, aussi est-il fréquent que des commerçants de diverses sortes se fassent aussi changeurs manuels dans le cadre de leur profession.

Les changeurs spécialisés ont aussi pour métier de vérifier la qualité et la légalité des espèces qu'ils viennent à manipuler. Ils sont censés retirer de la circulation les espèces décriées ou altérées pour les porter à l'atelier monétaire le plus proche. Au bas Moyen Âge, ils doivent vérifier avant tout paiement sur les foires et les marchés la qualité des monnaies et cisailer les fausses pièces. En outre, ils peuvent *garantir* les opérations de change, à la différence des changeurs occasionnels ou non spécialistes. Leur rôle d'interface obligée dans l'activité économique fait en effet d'eux les véritables pivots de la circulation monétaire. Leur profession est donc réglementée par le Roi, de telle sorte que pour exercer leur métier ils doivent être établis par lui et recevoir de lui le banc en fief, en location ou en vente<sup>41</sup>. De fait, la tentation est grande, tout au long de l'Ancien Régime, d'en faire de véritables officiers royaux chargés d'appliquer à la lettre les ordonnances, jusqu'à ce que leurs offices soient transférés aux Hôtels des monnaies en 1602 : "*de leur pratique résulte [...] l'application ou la non-application des ordonnances royales sur le cours officiel des diverses espèces*"<sup>42</sup>.

L'application stricte des règlements royaux par les changeurs est pourtant une douce utopie. En témoignent les accusations de fraude sur les valeurs des espèces changées, de trucage des poids, de rognage des pièces jusqu'au poids trébuchant (la limite de poids au-dessous de laquelle une pièce n'est plus autorisée à circuler), d'exportation du métal rogné, de billonnage<sup>43</sup>. Pourtant, tous ces griefs tant reprochés aux changeurs et que les documents de l'époque nous rapportent doivent davantage nous convaincre de la place centrale des changeurs dans la vie économique et sociale de l'Ancien Régime que de leur réelle fourberie.

Supposées ou avérées, ces fréquentes corruptions de leur rôle ainsi que leur enrichissement par le biais des commissions qu'ils prélèvent à chaque opération contribuent à l'élaboration et la perpétuation d'une image populaire défavorable - on diabolise ces hommes d'argent, on conspue leur laderie et leurs tromperies sans pouvoir se passer de leurs services au quotidien<sup>44</sup>. Comme les Juifs et les Lombards qui pratiquent l'usure, ils cristallisent sur eux la profonde contradiction, qui agite tout l'Ancien Régime, entre les pratiques du commerce de l'argent et les bulles papales, et ce d'autant plus qu'avec la nécessité de faire face à toutes espèces et toutes les transactions possibles, les changeurs doivent posséder des ressources considérables, ce qui les conduit

<sup>41</sup>De ce *banc* sur lequel les changeurs effectuaient leurs opérations lors des foires et des marchés vient le mot *banquier*. Un changeur sans banc n'avait pas le droit d'exercer son activité. Lorsqu'il s'enfuyait pour fraude ou qu'il était incapable d'assumer ses engagements, on rompait son banc, d'où, par le biais de l'italien *banca rotta*, le mot *banqueroute*.

<sup>42</sup>M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *op.cit.*, p. 69.

<sup>43</sup>Le billonnage est un crime puni au même titre que le faux-monnayage. Il consiste en particulier à profiter de sa situation de pivot dans l'activité économique pour acheter certaines espèces de mauvais aloi à leur valeur intrinsèque pour les changer ensuite au cours légal contre des monnaies de bonne qualité, ou à remettre en circulation des espèces décriées ou altérées. À en croire Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, I, col. 346, ce crime capital peut se commettre de neuf manières différentes au début du XVIIIe siècle.

<sup>44</sup>Les Lombards, financiers des papes, sont ainsi qualifiés au Vatican même de "*gens très tortueux et très variables ; quand ils parlent d'une façon, ils agissent d'une autre. Ils ressemblent aux anguilles et aux murènes : plus vous serrez la main pour les retenir, plus vite ils vous échappent*" ; les chansonniers du Royaume de France ne sont pas en reste, comme dans ce vers : "*Lombart ressemble, tant est gros et enflés*" (Camille PITON, *Les Lombards en France et à Paris*, Paris : Honoré Champion, 1892, 259 p.).

rapidement à se muer en changeurs-banquiers qui acceptent les dépôts de clients, procèdent à des virements de compte, leur consentent des découverts, etc<sup>45</sup>.

Voilà donc une catégorie de commerçants très spécialisés, soumis aux ordonnances royales, qui font métier de l'argent sous toutes ses formes ou presque. Arbitres et pivots de la circulation monétaire, ils doivent être capables de traiter la totalité des espèces existantes que la population lui présente et sont de surcroît les promoteurs des paiements scripturaux : les changeurs-banquiers se font l'interface de tous les autres marchands. Leur champ d'action est donc le plus large qui puisse exister sur le plan de la diversité monétaire, même s'il l'on trouve sans doute une progressivité au sein même de la profession avec, comme partout, ses petits et ses gros. Il reste que, quel que soit leur degré d'importance, leur profession consiste précisément à traiter la complexité monétaire au profit de l'ensemble de la population.

### *β) Les marchands-banquiers*

Le groupe - ou la caste - des marchands-banquiers émerge au XIIIe siècle avec le renouveau commercial de l'Occident. Ces négociants, qui sont aussi en réalité les financiers du pape, élaborent peu à peu des réseaux de correspondants dans tous les pays de l'Europe catholique, au point qu'ils se sédentarisent au XIVe siècle et jouent dès lors essentiellement sur les déplacements de leurs commis et de leurs facteurs et sur les contacts avec leurs correspondants.

Les marchands-banquiers brassent de grandes quantités d'affaires ; en cela, ils sont de gros négociants intra-européens. Mais ils ont une spécificité qui les distingue des autres gros négociants. Ce sont en effet les pourvoyeurs des lettres de change qui permettent, tout au long de l'Ancien Régime, un fort développement des relations commerciales en Occident tout en minimisant les mouvements de métal précieux monnayé.

La lettre de change est en effet un rapport commercial novateur qui nécessite un réseau de relations personnelles parfaitement structuré. Nous avons vu qu'elle nécessite quatre acteurs. Le réseau des lettres de change bénéficie à tous les commerçants dont le théâtre des opérations dépasse le simple cadre du royaume, mais il est tenu et verrouillé par les marchands-banquiers qui seuls peuvent se positionner comme donneurs et bénéficiaires.

La puissance de certains marchands-banquiers fait d'eux des interlocuteurs privilégiés des rois ; ainsi les Fugger, originaires du Saint Empire, font métier du gros négoce et du change par lettre. Ils rayonnent dans toute l'Europe au XVIe siècle et deviennent, de surcroît, financiers de Charles Quint ; en retour, ils obtiennent des rois des concessions ou des monopoles qui leur permettent d'exercer une domination sur le négoce de certains produits<sup>46</sup>.

Il existe cependant des marchands-banquiers plus modestes ; mais même sédentaires leur rayon d'action est celui de l'Occident européen catholique dont ils tendent à homogénéiser l'espace monétaire par le biais de leurs lettres de change, alors qu'il reste extrêmement fragmenté.

Les connexions européennes peuvent se matérialiser par les pôles du change par lettres qui ponctuent l'espace européen. Ce sont les foires et les places de change, longtemps organisées à partir de la foire centrale, comme l'est celle de Lyon au XVIe siècle. Celle-ci se tient quatre fois l'an et centralise le

<sup>45</sup>M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *op.cit.*, p. 72.

<sup>46</sup>Voir Pierre JEANNIN, *op.cit.*, pp. 3-16.

dénouement des opérations de change par lettres. La période de la foire qui suit le déroulement des opérations commerciales sur marchandises est en réalité la plus importante car là se déroule un immense clearing européen (3 ou 4 jours) entre 200 à 300 gros négociants, qu'ils soient marchands-banquiers ou simplement marchands intra-européens.

La profession des marchands-banquiers, qui est très fermée, consiste donc en un métier "traditionnel" de gros marchand intra-européen avec en plus le rôle essentiel de pourvoyeur des lettres de change.

### *b) Les gros négociants internationaux*

Les gros négociants, aventuriers ou intra-européens, s'inscrivent dans l'espace international et ont donc grand besoin des changeurs (métier qu'ils peuvent au besoin exercer pour leur propre compte en marge de leur activité de négoce) et, pour ce qui concerne les marchands intra-européens, ils ont besoin des services des marchands-banquiers.

#### *α) Les marchands aventuriers*

Les marchands aventuriers sont ceux qui dépassent les limites de l'Occident chrétien pour commercer. Dans ces contrées d'Orient, d'Afrique, de l'Europe orientale et bientôt d'Amérique, ils utilisent peu d'espèces monétaires et pratiquent surtout l'échange en nature. Les pièces leur servent donc comme matières d'une certaine qualité à échanger contre des marchandises.

Ils ont donc besoin, dans leur pays européen d'origine, de se procurer des espèces de métal précieux de très bonne qualité que leurs clients étrangers thésaurisent ensuite le plus souvent. Ce commerce suscite une grande quantité de frappes dans les ateliers monétaires proches des ports. Il fonctionne en circuit fermé et reste donc cloisonné vis-à-vis du commerce intra-européen<sup>47</sup>. Ceux-ci sont les plus proches du commerce aventurier.

#### *β) Les marchands intra-européens*

Les marchands intra-européens font commerce du même type de produits que les marchands aventuriers, avec en plus les marchandises produites en Europe. Leur rayon d'action est cependant plus limité, et cette appartenance à l'Occident leur permet de s'intégrer dans le réseau des lettres de change et des foires que les marchands-banquiers élaborent jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, tandis que les marchands aventuriers en sont extérieurs.

Le marchand intra-européen est en effet un forain qui utilise les services de marchands-banquiers pour tirer des lettres de change et poursuivre ses activités dans le même espace que ces derniers, c'est-à-dire un espace transnational homogénéisé par eux, malgré sa diversité monétaire. Ils sont simplement dépourvus de la spécialité des marchands-banquiers et sont donc moins puissants : ils ne peuvent se faire les financiers des rois et, dès lors, ils ne peuvent en retirer les avantages. *A contrario*, ils évitent par là même de subir les aléas politiques et les faillites royales.

L'espace du négoce n'est pas le seul critère qui sépare le commerce aventurier du commerce intra-européen car celui des instruments monétaires utilisé est déterminant. Les premiers utilisent de l'or monnayé en de grandes quantités mais au même titre que tous types de marchandises ; les seconds sont

<sup>47</sup>M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *op.cit.*, pp. 50-65.

beaucoup plus portés sur les lettres de change et les mouvements de créances et de dettes, et les flux d'espèces métalliques sont limités au règlement de certains soldes. En outre, jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle lorsque le négociant intra-européen utilise l'or monnayé, il s'agit d'espèces différentes de celles du commerce aventurier. A partir du XVI<sup>e</sup> siècle, le réal espagnol envahit les sphères de ces deux commerces.

On constate donc une certaine étanchéité monétaire entre le commerce aventurier et celui intra-européen. Cette étanchéité se poursuit avec les sphères inférieures du commerce.

### *c) Les marchands du royaume : des interfaces limitées*

Cette catégorie de marchands se limite à l'espace du royaume, voire à quelques lieux très précis.

#### *α) Les marchands régnicoles*

Les marchands "régnicoles" sont des forains en contact avec la fine fleur du commerce intra-européen.

Ils participent à la diffusion en France de marchandises produites hors de l'Occident ou en Europe, et, inversement, diffusent des marchandises produites dans le royaume vers l'Europe entière par le biais des marchands intra-européens. Les foires sur lesquelles ils travaillent sont en ce cas de véritables interfaces qui centralisent les échanges entre produits lointains et marchandises intérieures.

Ils traitent généralement de grosses quantités de ces marchandises mais leur rôle est intermédiaire entre les véritables gros négociants qui dépassent le cadre national et les petits revendeurs. Les commerçants régnicoles approvisionnent les provinces et des commerçants de degré inférieur les écoulent plus en détail.

Ils sont confrontés, dans leur activité, aux monnaies d'argent et d'or, mais aussi à des effets privés, les lettres obligatoires, tirées d'une ville sur une autre au sein du royaume, et endossables. Ils sont en outre en contact avec les changeurs-banquiers, non seulement pour les opérations de change manuel mais aussi pour les comptes scripturaux. Les grandes places de change françaises qui forment le réseau des lettres obligatoires sont au XVI<sup>e</sup> siècle Paris, Toulouse, Tours, La Rochelle, Lyon et Bordeaux<sup>48</sup>.

Les marchands régnicoles sont assez distincts des marchands intra-européens qui, lorsqu'ils obtiennent des monopoles de commerce de certaines denrées, doivent renoncer à tout négoce au sein du royaume. Il existe donc là encore un cloisonnement assez précis.

Un nouveau cloisonnement apparaît avec la couche inférieure des professions interfaces.

#### *β) Les marchands locaux*

Les marchands locaux sont, en dernière instance, en contact avec le consommateur final.

Ils ont en effet pour rôle de diffuser auprès des consommateurs les denrées<sup>49</sup> collectées dans le monde, en Europe ou dans le royaume par les

<sup>48</sup>M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *op.cit.*, pp. 50-65.

<sup>49</sup>Une denrée est une menue marchandise que l'on peut avoir, à l'origine, pour un *denier*.

marchands internationaux, régnicoles ou auprès des producteurs locaux eux-mêmes. Cette diffusion à l'échelle locale et au détail s'effectue sur les marchés, dans les boutiques ou d'autres lieux selon le type de commerçants dont il s'agit. Ils participent en outre à la collecte des productions locales qui, de marchands en marchands, partent dans d'autres provinces du royaume ou à l'étranger.

Selon les marchandises, les lieux, l'ampleur des affaires, il faut distinguer là encore une grande diversité de ces marchands qui représentent l'écrasante majorité de la profession commerçante<sup>50</sup>. Certains sont directement des paysans qui viennent écouler sur le marché local une partie de leur production ; d'autres, les marchands ruraux, font le même type de commerce - en y ajoutant parfois leur savoir-faire, comme les tanneurs - mais ne sont pas producteurs et doivent parcourir les campagnes pour recueillir ces denrées. Certains disposent de locaux, dans le bourg, par lesquels ils vendent leurs marchandises au détail - ce sont les boutiquiers, les merciers qui vendent une infinité de choses "*dont on a sans cesse besoin dans les Menages, sur-tout du petit peuple, pour l'usage & la commodité*"<sup>51</sup>, les détaillants plus spécialisés dans quelque marchandise comme les drapiers, etc. Il existe enfin des colporteurs, marchands itinérants qui, du XVe au XIXe siècle, tissent un réseau de créances et de dettes continues à partir des massifs montagneux (Pyrénées, Alpes, Massif Central), et dont le commerce peut être international et porter sur de grosses quantités<sup>52</sup>.

Tout ce petit commerce n'appartient pas véritablement au monde des affaires. Peu de ces personnes tiennent des livres de compte et leurs connaissances commerciales, géographiques et même intellectuelles sont limitées. En outre, les marchés locaux sont quasiment cloisonnés les uns par rapport aux autres dans la mesure où ils se déroulent en quasi-autarcie. Cela tient aux difficultés de transport, certes, mais aussi au comportement même des marchands locaux qui, constitués en corps, opposent une forte barrière à l'entrée de ce commerce local. Les contacts directs entre les marchés locaux sont donc très faibles, ce qui explique la persistance d'écarts de prix parfois élevés dans des localités pourtant proches. Cela contribue, tout au long de l'Ancien Régime et jusqu'au XVIIIe siècle, à la perpétuation d'un morcellement spatial au sein même du royaume et dont l'origine est très clairement sociale.

Les petits marchands ont eux aussi des pratiques monétaires spécifiques. Entre eux le paiement comptant est rare car le crédit est généralisé ; on rédige des cédules et des assignations qui sont à la fois des reconnaissances de dettes et des promesses de paiement "*qui circulent comme une véritable monnaie et sur lesquels on inscrit éventuellement les versements partiels effectués*"<sup>53</sup>. Les petits marchands sont cependant exclus de la circulation des lettres obligatoires et même des virements de banque, qui sont essentiellement le propre des marchands forains - régnicoles ou intra-européens.

La clientèle est très locale et se limite généralement au voisinage. Elle est donc bien connue des commerçants. Ces liens personnels de proximité et de fidélité tissés au fil du temps favorisent l'usage des relations de dettes que l'on règle de temps à autres. Cela concourt à ralentir le processus de monétarisation des échanges de la plus grande partie de la population. En outre, lorsque les paiements interviennent, on utilise généralement les pièces de billon, ce qui

<sup>50</sup>Voir Fernand BRAUDEL, *op.cit.*, II, pp. 14-62.

<sup>51</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, I, col. 834-835.

<sup>52</sup>Voir l'ouvrage de Laurence FONTAINE, *Histoire du colportage en Europe, XVe - XIXe siècle*, Paris : Albin Michel (Evolution de l'Humanité), 1993, 334 p., qui remet en cause la vision traditionnelle du colporteur comme pauvre hère marginal sillonnant les campagnes.

<sup>53</sup>Pierre JEANNIN, *op.cit.*, pp. 39-46.



maintient le plus souvent les espèces d'or et d'argent en dehors du champ monétaire des petites gens.

Les petits marchands sont véritablement les interfaces entre le monde du commerce, qui souvent les dépassent, et celui des consommateurs finals. Cette position fait d'eux les premiers des commerçants à tâter de la complexité monétaire, tout en n'en connaissant pas les raffinements du grand négoce et la diversité de l'étranger. Leur position est intermédiaire dans tous les sens du terme.

## 2) Les classes non commerçantes

Malgré le manichéisme du procédé, distinguons deux grandes catégories sociales dont les pratiques monétaires sont souvent différentes : d'abord la classe nobiliaire et la haute bourgeoisie, ensuite le petit peuple.

### *a) La classe nobiliaire et la haute bourgeoisie : une perspective patrimoniale*

Les comportements monétaires de la noblesse et de la haute bourgeoisie semblent se rejoindre. L'or est le plus fréquent des métaux qu'ils utilisent ; encore est-ce pour un usage non spécifiquement monétaire - au sens de circulaire - puisqu'il s'agit surtout d'une perspective d'accumulation de richesses. Il leur est donc indifférent que ces pièces d'or voire d'argent soient des monnaies royales ou étrangères. Les louis côtoient les pistoles, ducats, doublons, nobles et florins dans leurs trésors personnels qu'ils lèguent parfois à leurs descendants<sup>54</sup>. Le seul véritable critère qu'ils retiennent est la qualité intrinsèque de la pièce - sa teneur en métal fin.

Au-delà de cette perspective patrimoniale qui les fait accumuler des métaux précieux, les nobles et riches bourgeois utilisent aussi cet or et cet argent à l'achat du luxe<sup>55</sup>. Mais surtout, ils vivent souvent à la marge des circuits monétaires. Collin cite l'exemple d'un noble, propriétaire foncier dans le bas-Languedoc au début du XVIIIe siècle, qui reçoit de ses fermiers, outre un loyer monétaire, divers produits du sol et divers services. Ses dépenses sont dès lors limitées à l'entretien ordinaire de ses domestiques (soit au total 32 livres par mois) et de sa famille, ainsi qu'à l'achat de produits manufacturés ou exotiques (draperies, textiles, souliers, épices...)<sup>56</sup>. Lorsque l'on ne reporte pas les sommes dues à un règlement ultérieur, ces paiements de petite ou de moyenne importance se passent sans doute des pièces d'or dont le cours légal s'étale, dans les années 1720, de 10 à 40 livres, au profit des pièces d'argent qui valent de 5 sous à 5 livres, voire, pour les petits paiements, des pièces de billon qui vont de 2 deniers à 1 sou. Il faut cependant noter que le noble en personne ne participe pas à ces achats quotidiens ou banals mais confie cette tâche à ses domestiques.

Il reste que les grosses acquisitions dans lesquelles le noble est plus directement impliqué, par exemple l'achat d'une métairie, paraissent nécessiter, *a priori*, l'emploi de monnaies à forte valeur. Collin prend un nouvel exemple qui relativise une telle idée : en 1726, une métairie achetée pour un certain montant évalué en livres tournois n'est pas intégralement payée en monnaie. Mieux, *"pour les gros achats, on s'efforce, le plus possible, de se passer des espèces.*

<sup>54</sup>Fernand BRAUDEL, *op.cit.*, 1979, I, col. 407.

<sup>55</sup>Jean MEUVRET, *op.cit.*, p. 135.

<sup>56</sup>Voir Bruno COLLIN, *op.cit.*, p. 666.

*Les actes notariés spécifiant un prix évalué en livres et deniers n'est pas toujours suivi de mouvements effectifs de monnaies*". La métairie sera payée pour une part seulement en monnaie métallique et l'autre part le sera par un petit jeu de compensation de dettes et de créances<sup>57</sup>.

Ceci vaut pour le XVIII<sup>e</sup> siècle ; pour les périodes antérieures et surtout au bas Moyen Âge, les paiements en nature ou en lingots de métal non monnayé constituaient aussi une bonne part du règlement de ces grosses acquisitions.

### *b) La grande masse du petit peuple : une perspective circulatoire*

L'activité économique tend à se monétariser à partir du XIII<sup>e</sup> siècle mais à la veille de la Révolution le processus n'est pas encore achevé.

Ce constat renvoie à trois éléments si on le rapporte aux petites gens : les échanges en nature, le crédit momentané et les instruments de paiement. Tout au long de l'Ancien Régime, l'autoconsommation locale freine la monétarisation tandis que les pénuries chroniques de petite monnaie entretiennent les échanges en nature et contribuent au regroupement de micro-dettes en paiements plus conséquents. Pour pallier au manque aigu de ces espèces de faible valeur, on en vient parfois à utiliser comme substituts des méreaux émis initialement dans des cercles sociaux étanches.

#### *α) Le besoin et le manque de petites monnaies*

La grande masse de la population n'a que peu de perspectives patrimoniales. Son intérêt est ailleurs, dans la fluidité des paiements qui passe précisément par l'existence en quantités suffisantes d'instruments monétaires adaptés à ses propres besoins. La qualité intrinsèque des espèces métalliques les regarde peu et c'est bien par la petite monnaie que le caractère fiduciaire de la monnaie va lentement émerger<sup>58</sup>.

La monnaie du peuple n'est pas celle d'or, inconnue sauf parfois dans les villes, ni en général celle d'argent qui est souvent inaccessible. Il s'agit en réalité de la petite monnaie de billon (les monnaies noires) ou de cuivre pur que l'on utilise dans quasiment tous les paiements quotidiens monétarisés. Vers 1640, ces monnaies s'étagent de 1 à 15 deniers.

Or cette petite monnaie manque très régulièrement tout au long de l'Ancien Régime. Les ateliers monétaires, même contraints par l'autorité royale, frappent peu de billon car ils préfèrent réserver le métal argent, rare, à des frappes de pièces de métal fin plutôt qu'à des mailles ou des deniers dont le coût de production est trop élevé<sup>59</sup>.

La population doit s'adapter devant ce défaut permanent de piécettes qui se transforme parfois en "disette" monétaire. De fait, elle use facilement de pièces très anciennes, royales ou féodales, qui ont été décriées sans succès ; elle utilise aussi souvent du billon étranger, de telle sorte qu'il arrive dans certaines

<sup>57</sup>Bruno COLLIN, *op.cit.*, pp. 666-667.

<sup>58</sup>Voir Jean BELAUBRE, *op.cit.*

<sup>59</sup>Les ordres royaux de frappes sont souvent en conflit avec les intérêts privés des monnayeurs : "la frappe n'est pas seulement un service public, elle est une industrie qui doit viser au profit maximum". Robert S. LOPEZ, "Une histoire à trois niveaux : la circulation monétaire", in : *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel*, tome 2, *Méthodologie de l'histoire et des sciences humaines*, Toulouse : Privat, 1973, p. 338.

provinces frontalières que le billon royal soit submergé par ces monnaies noires allogènes. En outre, la circulation des pièces contrefaites est favorisée par ce contexte et la population tend à faire circuler ce faux billon sans trop s'attacher à l'usurpation qu'elle représente<sup>60</sup>. Enfin, la population use d'une grande quantité de petits morceaux d'argent non monnayé et parfois non poinçonné, à tel point qu'à Paris au XV<sup>e</sup> siècle 90% des petits paiements sont portés par ces piécettes non monnayées<sup>61</sup>. Le contexte de pénurie de petite monnaie est donc propice à l'entretien d'une confusion et de la complexité monétaire.

Les paiements en nature sont les plus courants au Moyen Âge, et cela correspond bien à cette époque marquée par l'autarcie partielle, l'autoconsommation et l'autosuffisance de groupes locaux<sup>62</sup>. Plus tard cependant, la monétarisation des échanges et l'ouverture sur le commerce mondial tendent à faire régresser les petits paiements locaux en nature et l'usage de lingots de métal précieux non monnayé pour des paiements de plus grande importance. La pénurie de petite monnaie freine précisément cette tendance, si bien qu'à la Renaissance les échanges en nature demeurent très répandus<sup>63</sup>, mais semble aussi contribuer à une pratique de paiement assez particulière.

Il est difficile de précisément isoler l'origine de la pratique qui consiste, pour les achats réguliers et quasi-quotidiens aux petits commerçants comme par exemple les boulangers ou les cabaretiers, à les enregistrer en taillant un bâton de bois pour les premiers ou en traçant un trait à la craie sur le mur de la taverne des seconds pour ne les régler qu'au bout d'une certaine somme ou d'un certain temps. Il ne s'agit pas véritablement d'un crédit au sens financier du terme, mais plus d'un simple report des paiements. Pourquoi de tels reports ? L'une des explications possibles relie cette pratique à la relative pénurie de moyens de paiements adéquats. On peut en effet imaginer que le paiement regroupé d'une série de micro-dettes n'est pas seulement le fait d'une relation personnelle entre le commerçant et la clientèle, mais aussi voire surtout une question de commodité. Une telle commodité ne se conçoit que si les instruments de paiements adaptés au règlement de ces micro-dettes journalières n'existent pas, ou sont indisponibles.

Nous avons vu que les pièces de plus faible valeur étaient les mailles frappées jusqu'en 1411, puis les deniers, frappés jusqu'à 1649 mais encore en circulation dans certaines provinces quatre-vingts ans plus tard, puis les doubles deniers, et enfin les liards (3 d.t.). Il est à supposer que ces petites espèces étaient soit en trop petite quantité, ce qui paraît fréquemment confirmé, soit inadaptées pour ces micro-paiements, c'est-à-dire que leur valeur était encore

---

<sup>60</sup>Sous Charles VII (1422-1461), le peuple utilisa sans difficultés les imitations belges des pièces de billon royales "parce que ces piécettes étaient aussi indispensables à la subsistance de ceux qui les donnaient en paiement qu'à celle de ceux qui les recevaient, petits commerçants ou agriculteurs. C'est aussi que, soumis à la nécessité et parce qu'ils ignoraient les tabous touchant les métaux sacrés qu'ils n'avaient jamais possédés, les petites gens des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles redécouvrirent le symbole exclusivement fiduciaire". Jean BELAUBRE, *op.cit.*, p. 501-507.

<sup>61</sup>M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *op.cit.*, pp. 65-75.

<sup>62</sup>Voir Jean MEUVRET, *op.cit.*, pp. 139-150.

<sup>63</sup>Alain GUERREAU, *op.cit.*, p. 531. René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1979, p. 23. Fernand BRAUDEL, *op.cit.*, I, p. 413 écrit par exemple en citant P. de Saint Jacob : "les évolutions des monnaies n'intéressent guère la plus grande partie des paysans [bourguignons] qui ne possèdent pas de numéraire".

trop élevée. Cette dernière hypothèse est sans doute valable au bas Moyen Âge mais semble, au fil de l'Ancien Régime, moins évidente.

Au XIII<sup>e</sup> siècle, quelques deniers permettent en effet à une veuve malade de louer plusieurs jours, voire plus d'une semaine, le travail d'un ouvrier agricole<sup>64</sup>. Cela signifie que le denier correspond à des paiements d'importance moyenne et qu'il est inadapté pour de plus petits paiements, dans lesquels l'échange en nature ou le regroupement des paiements sont plus commodes. La pougeoise (1/4 de denier), en outre, circule abondamment dans le centre et le quart sud du royaume et semble indispensable aux paiements des petites gens.

A la fin du XV<sup>e</sup> siècle, sous Charles VIII, un journalier nourri gagne, à Paris, 17 des pièces frappées les plus petites (les deniers) ; un manouvrier gagne, vers 1530, environ 30 de ces pièces chaque jour (2 sols 6 d.)<sup>65</sup> : vers cette époque, le denier reste sans doute insuffisant pour quelques très petits achats. Enfin, à la veille de la Révolution de 1789, le gage quotidien d'un domestique logé et nourri se monte à l'équivalent de 12 liards, les pièces de plus faible nominal, tandis que le salaire quotidien d'un ouvrier non qualifié à Paris équivaut à 75 liards et celui d'un ouvrier qualifié à 140 liards : ceux-ci sont désormais presque adaptés aux petits paiements<sup>66</sup>.

Enfin, le manque de divisibilité des espèces monétaires de basse valeur est contourné par une autre technique, qui consiste, notamment au Moyen Âge, à ne pas vendre par exemple *un* pain pour *x* deniers, mais vendre, à l'inverse, tant de pain pour *un* denier. Ainsi lorsqu'il se produit ce que nous appellerions une hausse des prix, on paie avec la même pièce pour une quantité moindre de biens. Cela permet de poursuivre ses achats dans un contexte d'insuffisance de types monétaires différents<sup>67</sup>.

On le voit, ce n'est plus, ici, la complexité monétaire qui semble poser problème, mais tout au contraire le resserrement pour la grande masse de la population de la variété existante des instruments de paiement. Mais il s'agit moins d'un effet des multiples cloisonnements socio-économique que d'un manque absolu du système monétaire. Celui-ci n'est manifestement pas conçu, du moins jusqu'à la Renaissance mais sans doute encore après, pour les paiements quotidiens du petit peuple.

#### **Pénurie chronique de petite monnaie et autorité royale.**

Le contexte de pénurie chronique de métal précieux, et particulièrement d'argent, durant quasiment tout l'Ancien Régime, est surtout répercuté sur les petites monnaies de billon (alliage argent-cuivre), que l'on ne frappe souvent que par intermittence jusque vers le XVI<sup>e</sup> siècle. De ce fait, ces pièces à faible valeur intrinsèque manquent cruellement et le peuple en fait la dure expérience. En 1347 par exemple, Philippe VI doit ordonner aux ateliers monétaires de Narbonne, Carcassonne, Toulouse et Beaucaire de couper les pièces de double denier tournois (2 d.t.) en deux parties et donne à chacune le cours légal de 1 d.t. afin de pallier à la crise aiguë de petit numéraire<sup>68</sup>. Tout au long des XIV<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècles, le billon manque, en particulier parce qu'il est d'une fabrication coûteuse au regard de sa valeur légale ; il est si rare qu'il faut parfois effectuer les transactions par le biais du troc, du type blé contre sel, ou

<sup>64</sup>Jean BELAUBRE, *op.cit.*, pp. 499-501.

<sup>65</sup>Jacques LABROT, *op.cit.*

<sup>66</sup>A partir des données de David R. WEIR, "Les crises économiques et les origines de la Révolution française", *Annales Economie - Société - Civilisations*, no 4, juillet -août 1991, pp. 917-947.

<sup>67</sup>Jean-Michel SERVET, "Des mesures et des hommes", *Revue Economique*, no 1, janvier 1989, p. 117.

<sup>68</sup>Etienne FOURNIAL, *op.cit.*, pp. 97-125.

payer des employés de tous types en nature<sup>69</sup>. La demande de monnaies noires et d'autres petites monnaies est, de façon générale, très forte au sein de la population jusqu'à la Révolution.

Cette pénurie chronique constitue plus souvent un inconvénient qu'un avantage pour l'autorité royale. Certes, elle lui permet d'interdire, de temps à autres, les frappes des ateliers féodaux au XIII et XIVe siècles sous le prétexte du manque de métal précieux, mais au fond elle rend caduque la plupart des interdictions de circulation d'espèces non royales : pièces étrangères, anciennes pièces décriées, pièces féodales voire fausses monnaies continuent de circuler au nez et à la barbe des rois. Au total, la pénurie chronique de métal précieux permet d'affirmer l'autorité royale en matière de frappes, mais l'atténue fortement en matière de maîtrise circulatoire.

### *β) Des circuits paramonétaires fermés aux monnaies de substitution*

Peut-être en réponse à cette difficulté des paiements quotidiens mais plus sûrement en liaison avec le caractère presque cellulaire de la société d'Ancien Régime, on peut observer l'existence, au sein de groupes sociaux très précis, d'une circulation étanche d'instruments paramonétaires.

Ces instruments sont des *méreaux*. Ce sont des objets monétiformes de plomb ou de cuivre qui peuvent reprendre les motifs des espèces monétaires ou porter la mention "Moneta". Leur rôle est multiple et Labrot en discute longuement<sup>70</sup>. Ils servent en général d'acquit de paiement (pour l'entrée dans une foire ou une ville par exemple), de jetons de présence (dans des assemblées ecclésiastiques ou corporatives), voire de jetons permettant de jouer à l'ancêtre de la marelle. Ils n'ont pas un but directement monétaire mais accompagnent la monétarisation des activités. Leur aspect de monnaie fait d'eux les exutoires de frappes monétaires locales que les rois, à partir de Saint Louis, restreignent fortement.

Ces méreaux deviennent intéressants dans le cadre de l'analyse des pratiques monétaires du petit peuple lorsque Labrot développe une série d'arguments sur leur usage occasionnel comme substituts monétaires.

A un premier niveau, nombre de ces méreaux circulent à l'intérieur d'une communauté close en compensation d'un service rendu. C'est le cas par exemple dans les chapitres où l'on remet aux moines qui viennent assister aux offices différents méreaux qu'ils échangent par la suite contre de la nourriture, de la boisson ou des vêtements, mais toujours dans le cadre du chapitre. C'est aussi le cas lorsqu'une communauté religieuse qui produit du vin paie ses ouvriers avec des méreaux que ces derniers peuvent dépenser chez un tavernier fourni en vin par la même communauté. Le raccourci est sans doute osé, mais on trouve encore le même principe dans les maisons closes où la tenancière remet au client un "méreau de plaisir" comme acquit d'un paiement que celui-ci remet ensuite à une prostituée qui, *in fine*, doit donner ce méreau à la tenancière en échange par exemple de nourriture ou des espèces qui ont cours au-dehors de la maison.

Ce premier niveau est donc celui d'une circulation strictement confinée à un espace social donné (qu'elle permet de strictement verrouiller) et qui n'est pas proprement monétaire. Cela met en évidence de nouveaux cloisonnements sociaux qui permettent aux individus de divers milieux de vivre quasiment en autarcie, au sein d'une structure de groupe - la corporation n'est pas loin - qui

<sup>69</sup>LABROT, *op.cit.*, pp. 165-169.

<sup>70</sup>Voir le très riche ouvrage de Jacques LABROT, *op.cit.*.

sert d'interface entre ses membres et l'extérieur. La diversité monétaire à laquelle sont confrontés ces individus est très réduite.

Mais on passe parfois à un second niveau car il arrive que la circulation des méreaux s'épanche à l'extérieur de la sphère sociale initiale pour conquérir un espace social plus large. Or de telles circonstances sont précisément dictées par la pénurie des espèces officielles. On voit ainsi circuler des méreaux frappés par des chapitres de chanoines dans tout le bourg et être utilisés comme de quelconques monnaies, avec un cours officieux passé dans la coutume locale. Bien sûr, la royauté s'efforce de toujours réprimer ce genre d'abus qui outrepassent les interdictions de frappes monétaires.

Les méreaux ecclésiastiques sont ceux qui ont le plus servi de substituts monétaires. A Mâcon depuis le XIIe-XIIIe siècle et jusqu'en 1557 des méreaux de plomb sont distribués dans la cathédrale en paiement des choristes et des prêtres qui y officient ; or ces pièces circulent non seulement entre ces personnes et le chapitre, mais aussi dans tout Mâcon, pour des valeurs de 1, 2 et 6 deniers. Le chapitre n'a pourtant le droit de frapper des méreaux qu'à l'usage des chanoines, aussi les autorités royales le menacent-elles en 1557, s'il poursuit ses distributions, de le considérer comme faux-monnayeur. Les chapitres d'Autun en 1577 et de Luçon en 1772 connaissent le même type de situation ; les cas de méreaux capitulaires qui circulent au-delà de l'enceinte des églises n'est pas rare dans les situations de pénurie de petite monnaie<sup>71</sup>.

L'épanchement de cette circulation de méreaux hors des chapitres passe sans doute par les contacts qu'ils entretiennent avec l'extérieur, en particulier par le biais des divers artisans et ouvriers qui viennent leur rendre des services. Les chapitres les rémunèrent souvent par le biais de méreaux, surtout lorsqu'il est difficile de se procurer des petites espèces royales. La distribution de méreaux de charité aux nécessiteux, qui leur permettent ensuite d'acquérir aux chapitres nourriture, boisson et vêtements, se répand enfin sous l'Ancien Régime et jusqu'à la Révolution.

Des villes aussi fabriquent, notamment lors de telles pénuries, des méreaux qui se substituent à la monnaie royale déficiente. A Metz en 1334, on frappe des méreaux qui auront une valeur de maille. A Arras, les méreaux de la ville circulent, malgré les interdictions, tout au long du XVe siècle. A Béthune, depuis le XIVe siècle et jusqu'en 1521 circulent ainsi plus de cent mille petits méreaux de plomb frappés aux armes de la ville. Ils servent aux petits achats de vivres et de denrées. Il faut près de trente ans pour interdire définitivement leur circulation et même leur émission ; c'est la trop grande quantité des contrefaçons, faciles à pratiquer sur le plomb, qui décident de leur sort final. On les fond et l'on produit à profusion plats, écuelles, pots, barres et tranchoirs pour la halle du bourg. Enfin, jusqu'à la Révolution de nombreuses villes rémunèrent en méreaux les ouvriers qui travaillent par exemple à leurs fortifications ; à Amiens vers 1660 certains de ces méreaux équivalent à 1/3 de denier tandis que la pièce royale la plus basse, le denier, n'est plus frappée en France depuis quelques années...

Enfin, certaines professions qui souffrent particulièrement de l'absence de pièces d'un nominal suffisamment réduit émettent parfois des méreaux, telles les mailles de taverniers et d'aubergistes aux XV et XVIe siècle au moins qui remplacent les anciennes mailles interdites depuis la fin du XVe siècle et dont on a encore néanmoins besoin.

Au total, les méreaux n'ont pas toujours servi de substituts à un système monétaire royal déficient. Leur rôle est multiple et souvent para-monétaire. On

---

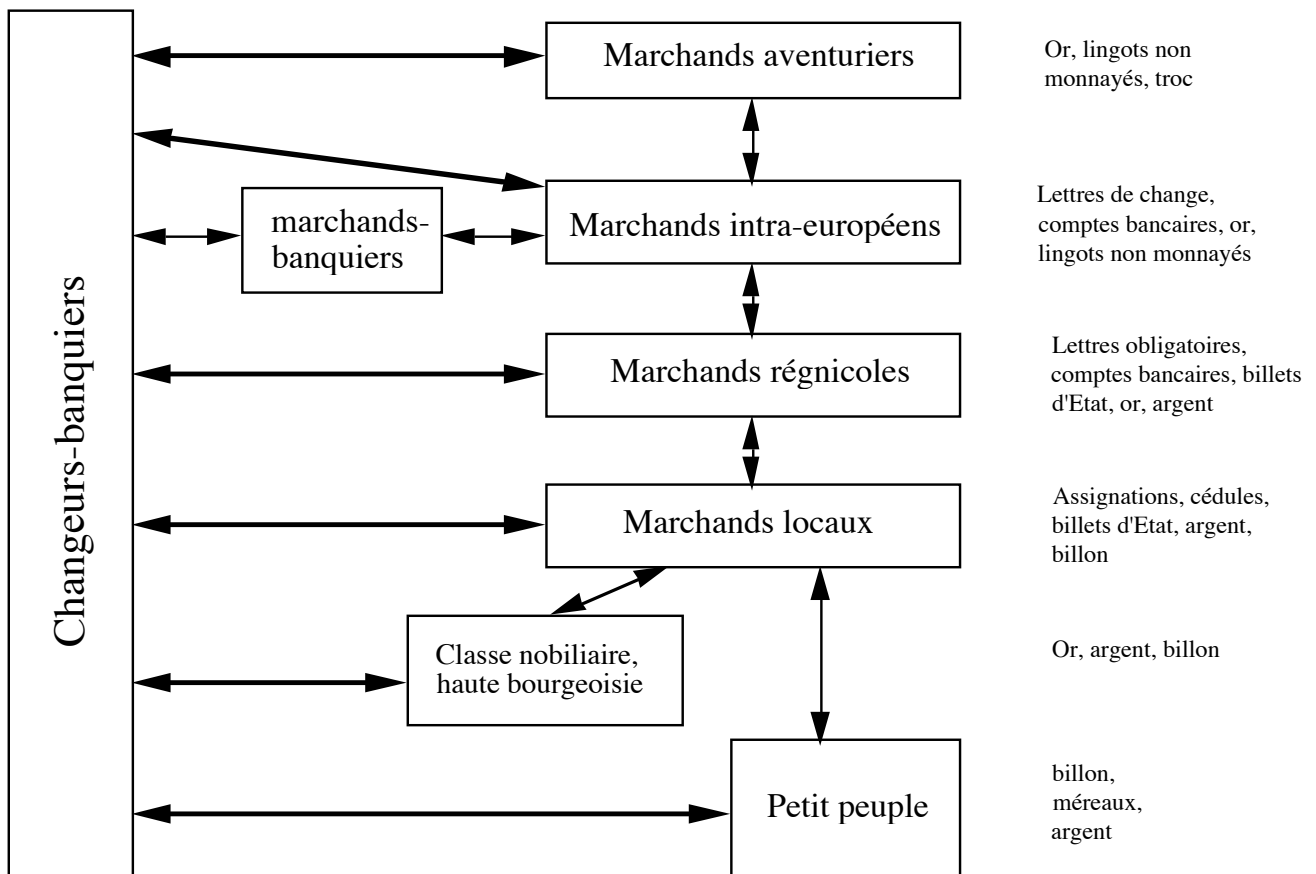
<sup>71</sup>Jacques LABROT, *op.cit.*, pp. 40-41.

les utilise pour remplacer les “vraies” pièces pour des jeux où celles-ci sont interdites ; des chapitres, des villes ou des confréries les distribuent aux nécessiteux qui, ensuite, peuvent obtenir par leur biais de la nourriture ou des vêtements ; ils servent de droit d’entrée et de sortes de bons de réduction pour de grands banquets, etc. “Débordant du cadre trop étroit de la monnaie et de ses fonctions, le méreau complète le champ des possibilités de transactions par ses divers rôles paramonétaires et de compositions, il résout grâce à l’ingéniosité populaire tirée du vécu les difficultés relationnelles prêtes à surgir au détour de chaque acte ou démarche de la vie sociale”<sup>72</sup>. Le méreau constitue, au fond, un intermédiaire entre une société qui lentement se monétarise et un système monétaire royal peu adapté à elle.

### Conclusion II

La complexité apparente du système monétaire est ainsi atténuée du fait d’une série de cloisonnements spatiaux et surtout sociaux qui freinent la communication entre les groupes sociaux.

Nous pouvons rapidement schématiser ces enseignements de la façon suivante :



Chaque double flèche représente un contact. Les indications d’instruments de paiement couvrent la période XIII-XVIIIe siècle. Tous les groupes sociaux fonctionnent en outre sur la base de relations de créances et de dettes, pas forcément matérialisées par une reconnaissance de dette écrite sur un support de papier.

<sup>72</sup>Jacques LABROT, *op.cit.*, pp. 30-31.

La géographie n'est là qu'un sous-produit d'une conformation sociale assez précise, au sein de laquelle chaque groupe ou presque possède des pratiques monétaires spécifiques. Les pivots de cette société à tiroirs sont véritablement les changeurs, présents à tous les niveaux, manieurs d'argent par excellence, qui permettent et régulent la communication entre les différentes sortes d'instruments monétaires.

### III) LE TRAITEMENT ET L'USAGE DE LA COMPLEXITÉ MONÉTAIRE

En dépit des multiples barrières sociales qui la réduisent, il subsiste un fond de complexité monétaire parfois encore très important selon le groupe social. La complexité relative à chaque groupe relève d'une problématique de *réception* de l'information monétaire, de *compréhension* puis *d'action* à partir d'elle.

Il faut donc pouvoir la traiter, si ce n'est la détourner pour mieux l'utiliser dans le cadre de sa profession. Cela suppose en premier lieu d'avoir acquis une série de techniques de traitement de l'information (A), et en particulier de posséder des techniques de calcul appropriées à l'activité économique que l'on exerce (B). A partir de ces bases nécessaires à des degrés divers selon les groupes, il y a moyen, après avoir reçu l'information, de se l'approprier et de détourner ainsi la complexité qui subsiste dans le système monétaire (C).

#### A) L'acquisition des techniques de traitement de l'information

Le savoir nécessaire à l'activité d'un gros négociant peut être résumé ainsi : savoir lire et écrire (1), savoir compter (2), savoir comptabiliser c'est-à-dire être à même de gérer les flux physiques et monétaires et les relations de dettes et de créances propres à son activité marchande (3), et enfin connaître le "décor", l'arrière-plan dans lequel il se meut au cours des opérations commerciales (4).

Ces propositions ne sont pas des exigences pour tous ; tout dépend du niveau et de la nature des activités de chacun. Le marchand-banquier saura nécessairement lire et écrire pour rédiger des lettres de change, saura compter et réduire les monnaies entre elles, ne saura pas forcément tenir des livres de compte si l'ampleur de son activité lui permet de confier ce travail à une personne spécialiste, mais devra avoir une culture commerciale, monétaire, géopolitique, technique et linguistique très étendue, à la mesure de ses activités. Le boutiquier, lui, aura besoin de compter et de connaître les éléments du décor dans lequel il travaille (les quelques fournisseurs et les marchandises vendues, quelques éléments de culture monétaire) mais la lecture, l'écriture et la comptabilité lui seront inutiles. Quant au paysan, extérieur à ces professions interfaces, il saura compter le strict minimum, ne sera pas lettré, n'aura aucune idée de la comptabilité et connaîtra le monde réduit dans lequel il vit, fournisseurs, acquéreurs et propriétaires, et les quelques espèces monétaires que ces contacts lui donnent à utiliser.

Ces savoirs s'acquièrent surtout par l'apprentissage sur le tas, plus que dans des écoles : la formation est continue, au gré des voyages, des rencontres et des activités ; il existe cependant, et de plus en plus à partir du XVIe siècle,



des ouvrages qui exposent ces connaissances. Ils peuvent être de simples manuels ou de plus gros ouvrages dont l'objet est plus large ; ce sont parfois d'énormes volumes quasi encyclopédiques qui exposent beaucoup plus de connaissances qu'un simple marchand n'en a besoin durant toute sa vie professionnelle.

### 1) Lire et écrire

L'alphabétisation est nécessaire à partir d'un certain niveau d'activité commerciale. Il apparaît en effet, à la lecture des actes notariés de la période, que rares sont les marchands qui signent d'une croix : ils possèdent au moins des rudiments d'écriture et de lecture.

Pierre Jeannin estime qu'au XVI<sup>e</sup> siècle existe un minimum d'alphabétisation des futurs marchands, dispensé par des maîtres privés et par des écoles communales dans les villes. Leur éducation reflète leur destination professionnelle et s'inspire donc de considérations pratiques : *“quand l'enfant sait déchiffrer, on lui fait lire des textes où il apprend les notions indispensables sur le calendrier, un rudiment de vocabulaire commercial (espèces de draps, mesures, monnaies), le tout assaisonné d'un peu de morale en forme de catéchisme plutôt que d'une instruction religieuse”*<sup>73</sup>. Des études plus poussées permettent, au besoin, d'approfondir ce savoir, mais pour l'essentiel les individus complètent cette alphabétisation minimale par leur expérience professionnelle.

### 2) Compter

Compter est la base de tout commerce ; il convient donc aux jeunes marchands en devenir d'apprendre efficacement à calculer les grandeurs monétaires ou physiques. L'enseignement de l'arithmétique dans les écoles fréquentées par les fils de gros marchands suit généralement celui des rudiments de la lecture et de l'écriture et s'en inspire : il s'agit, dans ses bases, de lire et écrire les nombres et d'acquérir un minimum de connaissances en métrologie. Ils apprennent en outre à se servir des comptoirs, c'est-à-dire de tables à compter qui ne nécessitent pas, dans leur pratique, l'écriture ou la lecture des nombres. A la fin de ces études minimales de calcul, le marchand doit être capable de comprendre les informations monétaires et travailler à partir d'elles. Le profit ne peut se construire qu'à partir de considérations mathématiques raisonnées. Jeannin donne l'exemple d'un jeune homme de 14 ans, appartenant à la famille des marchands-banquiers germaniques Welser, qui va faire son éducation à Venise. Il y apprend, avant toute chose, à compter. Il met pour cela 5 mois et demi.

Le calcul suppose le maniement des chiffres. L'Empire romain a légué sa numération à l'Occident, mais elle est lourde et peu pratique. Elle ne connaît pas le zéro, ne permet pas le calcul par position, et jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle son environnement ne comprend pas les signes mathématiques simples tels que l'égalité, la soustraction, etc. : elle est un outil de calcul plutôt littéraire. Cette difficulté conduit à utiliser des techniques qui ne nécessitent pas l'écriture pendant la durée du calcul (ces techniques sont donc utilisables par les illettrés), mais à l'issue duquel on peut, si nécessaire, transcrire sur les livres les résultats en chiffres romains. Enfin, cette numération romaine possède sa variante

---

<sup>73</sup>Pierre JEANNIN, *op.cit.*, pp. 111-124.

française, le "*François de finances ou de compte*" qui traduit par exemple XIII en xiiij mais dont le principe de fond reste identique<sup>74</sup>.

La numération arabe, bien supérieure, est introduite en Occident vers le XIIe siècle mais elle met beaucoup de temps pour s'imposer. Elle reste longtemps un outil sophistiqué réservé aux algoristes savants, tandis que la population, jugeant les chiffres romains plus sûrs, ne l'adopte définitivement qu'au XVIIe siècle. L'administration française attend pour cela 1715. La lenteur du développement de la numération arabe en Occident tient beaucoup à l'esprit de caste ou de corporation - on retrouve ici l'un des aspects des cloisonnements sociaux de la société française d'Ancien Régime - qui anime les abacistes, spécialistes du calcul au comptoir<sup>75</sup> et clerks pour la plupart, et pour lesquels l'émergence d'algoristes aux méthodes de calcul plus perfectionnées mettraient en danger la situation de monopole qui est l'un de leurs pouvoirs<sup>76</sup>.

De nombreux ouvrages publiés surtout à partir des XVe et XVIe siècles sont destinés à fournir aux marchands soit un enseignement basique de l'arithmétique, soit un appui direct pour les calculs quotidiens.

Les traités d'arithmétique non théorique présentent les opérations fondamentales de l'arithmétique à partir des chiffres arabes. Le caractère pédagogique est parfois affirmé lorsque les auteurs expliquent les techniques de calcul à l'aide de dessins représentant les pièces de monnaie. C'est par exemple le cas de *l'Arithmétique en sa perfection* de François Legendre, parue en 1663 et réédité plus de 20 fois jusqu'en 1812<sup>77</sup>. La population visée est très explicitement la profession marchande. Il existe en outre, à côté de ces outils à visée pédagogique, de véritables traités théoriques qui font avancer la science, tel la *Summa de arithmetica* de Luca Pacioli parue en 1494.

Les "comptes faits" emportent un énorme succès. Ce sont des "*tables, ou tarifs, dans lesquels on trouve des réductions toutes faites, de poids, de mesures, de changes, d'escomptes, d'intérêts, de monnoye, &c.*"<sup>78</sup> Ils sont destinés à "*la facilité des calculs de tous Marchands, et principalement des Voyageurs*"<sup>79</sup>. Parmi ces ouvrages, ceux de François Barreme se distinguent ; le nom de leur auteur donnera plus tard le mot *barème*. Son *livre des comptes faits ou tarif général des monnoyes* paraît en 1682. De très petit format, il est d'une consultation et d'un transport très faciles. Il consiste en une série de tables permettant des opérations mathématiques aisées. Ainsi les multiplications sont-elles faites à partir du prix déterminée d'une chose (de un denier jusqu'à 1000 livres) et d'un nombre multiplicateur (de deux à 10000) ; le produit est obtenu par le croisement de colonnes et de lignes représentant le prix et le multiplicateur. Les divisions, sous forme de fractions que l'on peut rencontrer dans les activités commerciales courantes, sont en outre immédiatement accessibles. Le sous-titre de l'ouvrage indique clairement l'intérêt de telles tables, et l'unique contrainte qu'elles supposent : "*...Avec lequel on peut faire toutes sortes de Comptes des Monnoyes, tant anciennes que nouvelles, & autres Comptes de Multiplication, quelque difficiles qu'ils*

<sup>74</sup>Voir Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*

<sup>75</sup>Voir ci-dessous.

<sup>76</sup>Voir Georges IFRAH, *Histoire universelle des chiffres. L'intelligence des hommes racontée par les nombres et le calcul*, Paris : Robert Laffont (Bouquins), 1992, II, pp. 370-373.

<sup>77</sup>François LEGENDRE, *L'Arithmétique en sa perfection, mise en pratique selon l'usage des financiers, banquiers & marchands... avec un traité de géométrie pratique appliquée à l'arpentage et au toisé... et un abrégé d'algèbre...*, Paris : l'auteur, 1663, 408 p. La dernière édition de 1812 est enrichie du calcul décimal.

<sup>78</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, I, col. 1441.

<sup>79</sup>BARREME, *Le livre des comptes faits ou Tarif général des monnoyes*, Rouen : imprimeur-libraire Ferrand, 1795.

soient, pourvu qu'on sache l'Addition"<sup>80</sup>. Un minimum d'alphabétisation et une base de calcul sont donc requis, puis le *compte fait* prend le relais : "*par le moyen de la simple addition, ils peuvent venir à bout de toutes sortes de réductions*"<sup>81</sup>. Son succès est énorme, à la mesure de son utilité. Il est réédité plus de vingt fois de 1682 à 1829 en conservant les calculs en livre-sous-deniers, plus de trente ans après l'instauration du franc et du système décimal. Modifié de façon à en tenir compte, il est en outre édité 86 fois de 1810 à 1894.

Savary des Bruslons peut ainsi affirmer que "*rien n'est si commode dans le commerce que ces sortes de Tarifs*"<sup>82</sup> et Voltaire proclamer qu'il ne sort jamais sans son *Barreme*.

### 3) Comptabiliser

Tenir des livres de compte suppose acquis la lecture, l'écriture et le calcul.

En 1673, le code de commerce de Colbert, inspiré notamment par l'arithméticien Jacques Savary, impose aux marchands une série d'obligations légales. Ils doivent en particulier tenir des livres dans lesquels ils inscrivent toutes leurs opérations au fil de leur activité : c'est le Journal. Ils doivent en outre respecter des normes dans la constitution des sociétés, la rédaction des lettres de change, les banqueroutes, etc. Il s'agit cependant plus de l'institutionnalisation d'us et coutumes déjà anciens que de nouvelles règles.

A partir d'un certain niveau d'activité il devient en effet nécessaire pour le marchand de tenir des livres de compte pour connaître précisément l'état de ses créances et de ses dettes et pour noter toutes les opérations commerciales qu'il effectue. C'est d'autant plus nécessaire que la plupart des opérations ne se paient pas au comptant et que le commerçant possède des correspondants, des facteurs ou des commis à l'étranger. Ils servent donc d'aide-mémoire mais aussi de centrale d'information. Parmi les marchands locaux, peu tiennent des comptes hormis quelques merciers. Les marchands régnicoles, si leur activité s'exerce dans des domaines, des lieux et des réseaux personnels variés doit aussi en tenir ; au-dessus, tous ont une comptabilité.

Il reste que le moyen ou le grand commerce ne nécessite pas de connaître parfaitement les techniques comptables. Beaucoup de négociants de moyenne importance, qui ne disposent pas de caissiers ou de secrétaires, tiennent eux-même leurs comptes. Or leurs écritures sont souvent confuses ou malhabiles, ce qui indique une éducation en la matière incomplète ou tout au moins peu poussée, mais adéquate aux besoins de leur activité. Les gros négociants, quant à eux, connaissent eux-mêmes la technique ou font appel à l'une des multiples professions qui gravitent autour du commerce, c'est-à-dire en l'occurrence les spécialistes de tenue des livres de compte et de raison.

Les systèmes et techniques comptables ont une origine essentiellement italienne. Si les notions de journal, d'écritures et de comptes remontent au moins au Moyen Âge, celles de bilan, de balance, d'actif sont plus tardives et se répandent en France surtout au XVI<sup>e</sup> siècle. Quant au principe de comptabilité en partie double, il n'apparaît en Italie qu'au XIII<sup>e</sup> siècle et se répand peu à peu en France par le biais des foires de Lyon. Elle conquiert d'abord les sphères commerciales internationales pour lentement descendre dans des niveaux inférieurs. Elle consiste à passer en deux écritures une même opération dans le

<sup>80</sup>Le Barreme cité ici contient en outre, en fin d'ouvrage, les tarifs des prix du tain, des glaces et des moulures, dont le prix avait baissé. BARREME, *op.cit.*, 1795.

<sup>81</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, I, col. 1441.

<sup>82</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, II, col. 1681.

Grand Livre : l'une au crédit d'un compte, l'autre au débit d'un autre compte. Elle permet une gestion rationnelle et très rigoureuse des réseaux de marchands. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, tous les gros négociants utilisent la partie double<sup>83</sup> ; quant à la partie simple, elle subsiste encore dans la sphère des merciers et des petits commerçants.

L'acquisition de ces techniques comptables est réglée par l'enseignement et les manuels.

Revenons à notre jeune homme de la famille des Welser. Après avoir appris le calcul, il passe à l'étage supérieur de la technique marchande qu'est la tenue des livres ; il lui faut pour cela 3 mois<sup>84</sup>. Cet enseignement lui est prodigué dans une école propre aux marchands-banquiers.

Il existe enfin de plus en plus de petits manuels de comptabilité à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Le premier publié en français semble être celui de Valentin Mennher, intitulé *practique brifue pour cyfrer et tenir livres de compte* [sic], publié à Anvers en 1550<sup>85</sup>. L'un des suivants, Pierre Savonne, acquiert ces techniques de marchands italiens à Lyon avant de publier en 1567 sa *Briefve instruction de tenir livres de raison ou de comptes*. Par la suite, de tels manuels se multiplient et permettent aux marchands lettrés d'acquérir par eux-mêmes ces techniques ou de les perfectionner. Parmi eux, on notera ceux de Claude Boyer (1627), François Legendre (1658), Irson (1678), Pierre Gobain (1702), François Barreme (1721), Samuel Ricard (1724), etc...

#### 4) Connaître le décor

Les techniques de base de réception et de traitement de l'information acquises, il faut aussi que le marchand, quelle que soit son activité, connaisse le monde dans lequel il va se mouvoir. Or le décor du "*boutiquier de Carcassonne dont la clientèle se circonscrit à la région avoisinante*" n'a rien à voir avec l'"*affairiste international qui doit peser les risques à prendre et savoir évoluer dans la toile d'araignée des réseaux et des échanges*"<sup>86</sup>.

L'acquisition de ces connaissances ne peut passer ici que par l'expérience personnelle et donc une certaine période d'apprentissage pour le fils de marchand. Notre jeune Welser, originaire du Saint Empire, apprend certes le calcul et la tenue des livres de compte à Venise lors d'un séjour de 18 mois chez deux maîtres italiens, mais il poursuit son apprentissage en passant un an chez un maître lyonnais, si bien qu'à 18 ans il possède 3 langues et une expérience déjà solide du négoce.

Les gros négociants prennent aux XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles l'habitude de recueillir les informations qu'ils obtiennent tout au long de leur activité en d'énormes volumes manuscrits extrêmement précis et détaillés : "*le fonctionnement d'une entreprise de quelque envergure nécessite le rassemblement, la conservation d'une documentation de travail certainement utilisée pour l'initiation des apprentis, mais nullement destinée à la publicité*"<sup>87</sup>. Le recueil des informations est souvent permis par leur circulation lors des envois de lettres d'affaires jointes

<sup>83</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, II, col. 569-579 présente 16 types de livres nécessaires aux gros négociants, selon leur activité. Parmi eux, trois sont indispensables : le brouillard ou brouillon, le Journal et le Grand Livre, un énorme volume.

<sup>84</sup>Pierre JEANNIN, *op.cit.*, pp. 97-108.

<sup>85</sup>Valentin MENNHER, *practique brifue pour cyfrer et tenir livres de compte*, Anvers : Jan Loe, 1550.

<sup>86</sup>Jacques LABROT, *op.cit.*, p. 102.

<sup>87</sup>Pierre JEANNIN, *op.cit.*, pp. 97-108.

ou dissociées des lettres de change entre marchands d'un même réseau. Puis au XVI<sup>e</sup> siècle l'émergence de nombreux ouvrages publiés destinés au commerce mais d'abord très spécialisés sur l'arithmétique ou la tenue des livres conduit bientôt à rendre publiques des sommes de connaissances très étendues et presque encyclopédiques. Le savoir des marchands, confiné à leurs types d'activités, est ici rassemblé et dépasse largement leurs domaines.

Le *dictionnaire universel de commerce*, ouvrage écrit par Jacques Savary des Bruslons, inspecteur général des manufactures à la douane de Paris pour le compte du Roi, et publié par les soins de son frère de 1723 à 1730, est de ceux-là<sup>88</sup>. Il s'agit d'un énorme travail, réparti en trois volumes sur plus de 2800 pages, qui rassemble une documentation unique et qui touche à tous les domaines de la vie commerciale. L'auteur aborde avec une précision pointilleuse "le commerce qui se fait dans les quatre parties du monde<sup>89</sup> (...), l'explication de tous les termes qui ont rapport au négoce, les monnoyes de compte qui servent à y tenir les livres, et les écritures des marchands (...), les monnoyes réelles d'or, d'argent de billon, de cuivre, d'estain (...), les productions qui croissent et qui se trouvent dans tous les lieux (...), les étoffes, ouvrages, et manufactures d'or et d'argent, de soye (...), les compagnies de commerce tant françoises qu'étrangères (...), les banques établies pour la commodité et la seureté du négoce et des négocians, les consuls que les nations de l'Europe tiennent les unes chez les autres (...), les chambres d'assurance (...), le détail du commerce de la France en général et de la ville de Paris en particulier (...), le conseil royal de commerce (...), les juridictions consulaires de Paris et des autres villes du royaume, l'établissement des six corps des marchands (...), les différens livres des marchands, leurs comptes et leurs societez, enfin toutes les foires, tant franchises qu'autres (...), les édits, déclarations, ordonnances, arrests et reglemens donnez en matière de commerce". Ce dictionnaire contient enfin des notions d'arithmétique pratique.

Par l'étendue du savoir presque encyclopédique qu'il distille et le coût d'acquisition qu'il représente, un tel ouvrage est réservé à des négociants de haut vol, internationaux, fortunés et soucieux d'accroître leur savoir ; car il ne peut s'agir d'un ouvrage destiné à tous, jusqu'au petit commerçant local qui ne brasse guère d'affaires et reste confiné à une aire géographique limitée.

A côté de ces énormes ouvrages existent de plus petits livres, à l'objet plus restreint mais sans doute plus en prise avec l'activité quotidienne et banale des commerçants. Certains exposent, dessins à l'appui, les espèces monétaires que l'on peut rencontrer dans son commerce européen et leurs valeurs de change et/ou précisent les techniques de calcul de taux de change, appelées réduction des monnaies<sup>90</sup>. D'autres présentent l'appareil législatif national pour ce qui concerne le commerce<sup>91</sup>. D'autres encore offrent une approche parfois très détaillée de quelques pays de commerce<sup>92</sup>, etc.

<sup>88</sup>Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce*, 3 volumes, édité par Philémon-Louis Savary, Paris : Jacques Estienne, 1723-1730, 2002, 1955, 1315 colonnes. Jacques Savary des Bruslons et Philémon-Louis Savary sont les fils de Jacques Savary, auteur d'un très réputé *Parfait négociant*, publié en 1675 et réédité plus de dix fois, qui a servi de base au *dictionnaire général de commerce*. Ce dernier est aussi réédité, mais aussi traduit en anglais en 1751-1755.

<sup>89</sup>Il passe sur ce sujet 1000 colonnes, soit plus de 17% de l'ouvrage.

<sup>90</sup>Par exemple Samuel RICARD, *Le Nouveau négociant, contenant les réductions toutes faites des mesures, poids & monnoyes de France, réduites aux mesures, poids & monnoyes de diverses villes et païs*, Bordeaux : S. Boé, 1686, 186 p.

<sup>91</sup>Par exemple DUPUY DE LA SERRA, *L'Art des lettres de change, suivant l'usage des plus célèbres Places de l'Europe, & la Jurisprudence du Royaume, avec le recueil des Edits, Arrêts & Ordonnances, sur le fait du commerce*, Genève, Lyon : Vérissé, 1783, XXIV+201+263 p. (la

Les commerçants acquièrent donc le strict nécessaire en matière de lecture, d'écriture et de calcul, puis, en fonction de leur importance, apprennent à tenir les livres de compte. Tout cela, ainsi que la connaissance du décor, passe très largement par l'apprentissage puis l'expérience personnelle ; certaines publications se font en outre les auxiliaires indispensables des marchands, tels les multiples *comptes faits* qui apparaissent à partir du XVI<sup>e</sup> siècle. Au total, ils sont capables de recevoir, comprendre et utiliser l'information monétaire qui leur parvient.

Le calcul est, dans cette perspective, un noeud essentiel de la vie économique. Chacun ne dispose pas des mêmes techniques, qu'il convient maintenant d'étudier.

## B) Les techniques de calcul sans écriture

Parmi ces catégories de connaissances que les marchands et non-marchands peuvent avoir besoin d'acquérir, le calcul est universel. Chacun dans son domaine doit pouvoir traiter de façon arithmétique l'information monétaire qui lui parvient, afin de la comprendre mais aussi de la restituer, de la modifier, de jouer avec : il n'existe pas d'activité commerciale sans calcul économique.

Or il existe diverses techniques de calcul. Celles connues aujourd'hui, basées sur l'écriture et le déplacement position par position des chiffres arabes, est alors assez peu répandue car elle est à la fois difficile et nécessite un degré d'alphabétisation assez poussé.

On utilise donc d'autres techniques sous l'Ancien Régime : les tailles (1), qui permettent de tenir des comptes sans être lettré, ainsi que le comptage digital (2) et les comptoirs (3) qui sont cependant d'un usage plus complexe et portent sur des grandeurs plus importantes.

### 1) La taille

La taille est la technique de calcul sommaire la plus répandue dans les basses couches sociales. Elle est à la fois un instrument de sommation de dettes et une reconnaissance de dette personnalisée.

Une taille consiste en *“un morceau de bois, de buis, de saule, de coudrier, de fresne ou de tout autre bois dur, façonné en parallélépipède aplati, d'environ un centimètre d'épaisseur, sur une longueur de 18 à 20 centimètres en moyenne, d'une largeur de 3 à 4 centimètres, et pouvant se terminer en pointe à l'extrémité”*<sup>93</sup>. C'est une sorte de règle que l'on entaille en trois endroits pour matérialiser sur une tranche les livres et sur l'autre les sous et les deniers dont les encoches ont une physionomie différente. L'unité est simplement représentée par une entaille ; la demi-unité consiste en une entaille plus superficielle. Chaque taille porte le nom de la personne concernée et est en réalité dédoublée. L'une des deux, en effet, appartient au client et l'autre au commerçant. Lors d'un achat non réglé au

---

première édition date manifestement de 1690).

<sup>92</sup>Par exemple Théodore TURQUET DE MAYERNE, *Sommaire descriptif de la France, Allemagne, Italie & Espagne, avec la guide des chemins & postes... à quoy est adjousté un recueil des foires... et un traité des monnoyes...*, Rouen : le Villain, 1615, 288 p.

<sup>93</sup>Cité par Jacques LABROT, *op.cit.*, pp. 121-122.

comptant, chacun entaille son bout de bois du montant restant dû, de sorte que ni l'un ni l'autre ne peuvent frauder sur la dette.

Les tailles sont des outils généralisés au petit commerce comme les boulangers ou les bouchers qui pratiquent encore cette technique au XIXe voire au XXe siècle. Ce sont donc des instruments qui permettent de mémoriser des dettes, dont ces micro-dettes dont nous parlions plus haut.

La taille peut aussi servir dans des calculs personnels ou même pour des collecteurs d'impôts dont le savoir est limité. Ceux-ci sont en effet "*armés de leurs tailles pour rendre leurs comptes*"<sup>94</sup>. Les calculs de somme de toutes ces collectes, effectués par les employés du trésor, nécessite alors l'usage du comptoir-échiquier. Cet usage de tailles pour noter ce que les contribuables ont versé aux collecteurs d'impôt ont donné le nom de l'impôt même, à savoir la taille.

Le très grand avantage des tailles réside dans leur facilité d'utilisation par des populations non lettrées. Elles ne nécessitent pas de numération écrite et l'intelligence des chiffres qu'elle requiert est minimale. Les tailles sont cependant moins de véritables instruments de calcul que des outils d'addition de nombres simples et peu élevés à destination de la population illettrée et des marchands locaux.

## 2) Le comptage digital

Certaines catégories de marchands initiés utilisent des signes digitaux pour compter. Cette technique de calcul est héritée de l'antiquité. Les Romains comptaient les unités et les dizaines sur la main gauche, et additionnaient les centaines et les milliers sur la main droite.

Luca Pacioli est le premier, dans sa *Summa de Arithmetica* parue en 1494, à exposer cette technique. Un jeu complexe de position des doigts permet de représenter les chiffres de 1 à 9, les dizaines de 10 à 90, les centaines de 100 à 900, les milliers de 1000 à 9000 ; on peut même aller jusqu'à 100000 et 300000 si l'on utilise quelques gestes déterminés des bras. "*Au fil des siècles, les positions des doigts, codifiées, ont fait l'objet de règles très précises permettant de réaliser les principales opérations arithmétiques*"<sup>95</sup>. D'autres auteurs comme le français Christophe Clavius en 1594 reprennent après Luca Pacioli cette technique dans leurs écrits, mais en exposent des versions parfois différentes<sup>96</sup>.

Cette technique reste cependant réservée à des initiés lorsqu'elle dépasse la dizaine que tout enfant utilise sans difficultés. Elle permet à des marchands de négocier des prix sans en parler, par un jeu complexe de gestes. Elle se perpétue encore aujourd'hui dans les marchés boursiers à la criée, et cette pratique a engendré le mot anglais *digit*, le chiffre.

## 3) Le comptoir

Les marchands, les changeurs et les comptables ont chaque jour à réaliser des calculs complexes que la numération romaine, les tailles et le comptage digital ne permettent pas, et pour lesquels le calcul en chiffres arabes exige un degré d'alphabétisation trop élevé. Un instrument extrêmement

---

<sup>94</sup>*ibid.*

<sup>95</sup>Jacques LABROT, *op.cit.*, p. 111.

<sup>96</sup>Victor BÉRARD, *Le miroir du marchand. Art et Science des comptes à travers les âges*, Catalogue d'exposition, Bibliothèque Municipale de Lyon (Part-Dieu), 17 septembre - 26 novembre 1994.

répandu permet de jouer sur des sommes très élevées et convertir des unités monétaires : le comptoir.

Le comptoir est une forme évoluée d'abaque qui apparaît au XIV<sup>e</sup> siècle. Celle-ci est un outil antique, déjà connu chez les Grecs et les Romains<sup>97</sup>. Il s'agit d'une tablette à compter constituée d'une grille de lignes verticales et horizontales sur lesquelles on déplace de petits cailloux (*calculi*) puis des piécettes (*tesseres*).

Le comptoir est un meuble qui comporte des tiroirs où l'on place les jetons qui servent aux calculs ainsi que les véritables pièces de monnaie. Il reprend le principe de l'abaque. Sa conception est variable ; prenons la plus aisément compréhensible. Sur la surface plane rectangulaire recouverte d'un tissu de bure sont tracées des lignes verticales et horizontales qui forment une sorte de grille<sup>98</sup>. Chaque ligne verticale correspond à un multiple : milliers, centaines, vingtaines, livres, sous, deniers.

Ces comptoirs sont aussi parfois appelés *gectoirs* car on y place et déplace des jetons (*gectons* puis *jectons* ou *jettons*) d'un geste rapide pour effectuer les calculs. On positionne les jetons selon les lignes verticales pour former des nombres. Il existe des conventions de position qui permettent, pour indiquer par exemple "15 sous", d'éviter de placer 15 jetons dans la colonne des sous. Cela fonctionne donc ainsi, si l'on transpose en chiffres arabes :

milliers	centaines	vingtaines	livres	sous	deniers
	3	3	14	10	6

Cela représente 374 l. 10 s. 6 d.

A partir de ceci, les usagers déplacent les jetons selon les calculs à effectuer, de droite à gauche - l'exemple de comptoir que nous donnons se rapproche fortement de la numération par position que nous connaissons aujourd'hui.

Exemple : on ajoute à notre somme précédente 735 l. 18 s.

	milliers	centaines	vingtaines	livres	sous	deniers
		3	3	14	10	6
plus		7	1	15	18	0
donnent		10	4	29	28	6

A partir de ces nombreux jetons, il reste à *déjeter*, c'est-à-dire enlever, de droite à gauche, les jetons qui sont de trop pour les replacer sur les colonnes de valeur supérieure. Par exemple, il faut ôter 20 jetons sur les 28 de la colonne des sous et en replacer un dans la colonne des livres, car 28 s. = 1 l. 8 s. On obtient donc la somme suivante :

milliers	centaines	vingtaines	livres	sous	deniers
1	1	0	10	8	6

... c'est-à-dire 1110 l. 8 s. 6 d.

Les opérations sont, à partir de ce système, très visuelles et manuelles : il s'agit de manipuler les jetons, les déplacer de colonnes en colonnes, tout en n'utilisant que l'addition et la soustraction.

Le manipulateur (abaciste) qui utilise avec aisance cet instrument possède l'art de *bien gecter*. C'est le plus souvent un individu qui travaille dans le commerce, ou un personnage chargé de percevoir les impôts.

Il est possible de calculer à partir des comptoirs tout ce dont les changeurs, commerçants et percepteurs ont besoin, et les connaissances

<sup>97</sup>L'abaque vient du grec *abax*, table de calcul.

<sup>98</sup>Le mot *bureau* vient précisément de ce tissu de bure. Le comptoir est surnommé échiquier lorsque sa grille ressemble à celle du jeu d'échecs. Si ce terme a disparu en France, il a subsisté en Grande Bretagne, comme l'atteste le chancelier de l'Echiquier, proprement ministre des Finances.



requisites sont relativement peu importantes, si bien qu'il s'agit d'un outil utilisable par des illettrés. Pourtant sa complexité nécessite des études sérieuses et seuls des initiés ont la capacité de s'en servir<sup>99</sup>. Il existe ainsi des experts du calcul qui louent leurs services aux commerçants, de même qu'existent des experts de la tenue des comptes. Au fond, si le comptoir est en partie le fruit de la difficulté de compter avec les chiffres romains, il est aussi un instrument de verrouillage social dans la mesure où il reste un instrument d'initiés : à l'instar de nombreux autres éléments qui donnent lieu à un monopole social, il représente l'une des clés du cloisonnement de la société d'Ancien Régime. A partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population ayant largement adopté les chiffres arabes, les comptoirs entament leur déclin au profit du calcul écrit. Tous deux sont, au demeurant, intimement liés par le verbe *jetter* qui signifiait tantôt calculer aux jetons sur un comptoir et tantôt calculer à la plume sur du papier.

Ces techniques de traitement de l'information acquises et connues, il reste pour les acteurs sociaux à les mettre en oeuvre face à la complexité monétaire qui leur parvient et, au fond, à détourner celle-ci.

### C) La diffusion et l'appropriation de l'information

Les pièces ne portent pas mention, sous l'Ancien Régime, de cours légaux. Cela constitue un environnement favorable aux mutations mais dans le même temps cela nécessite de diffuser l'information relative à la quantité d'unités de compte portées par les pièces d'après la loi.

Par conséquent, chaque mutation, chaque changement de cours légal, chaque modification officielle des éléments de la circulation monétaire sont formalisés par un édit ou une ordonnance qui donne lieu à une *publication* dans l'ensemble du royaume par l'intermédiaire des ateliers monétaires royaux disséminés dans le pays. Au son de la trompe ou du tambour et par ordre de la justice ordinaires des provinces que représentent les baillis, sénéchaux et lieutenants, des hérauts sont chargés d'effectuer le "cri du roi" sur les places publiques, les carrefours, les foires et les marchés. Ils annoncent les nouveaux cours légaux des pièces royales ou étrangères, les mutations, les nouvelles pièces et celles que l'on démonétise. Une telle publication interdit par la suite à quiconque de prétendre ignorer la chose.

Ces cris et décries sont systématiques lors de l'instauration de nouvelles règles, mais ils peuvent avoir lieu lorsque par exemple le Roi souhaite renouveler la publication d'anciens édits dans une ville où la population ne les respecte pas. En outre, les mêmes hommes chargés de faire crier ou décrier les monnaies doivent veiller à ce que les édits royaux soient correctement appliqués.

Faut-il, cependant, considérer que les cris et décries des hérauts sont suffisants pour diffuser l'information relative aux espèces monétaires dans l'ensemble de la population? On ne peut répondre par l'affirmative qu'en supposant que chaque acteur ne retient de ces cris que les quelques informations relatives aux quelques pièces dont il se sert ; mais la condition reste que chaque acteur assiste personnellement au cri ou en soit informé par une personne tierce ; il faut ensuite que les cours légaux restent en mémoire. Là encore, le changeur apparaît comme un acteur clé du système monétaire. En contact avec toutes les couches de la population, son rôle est de diffuser

---

<sup>99</sup>Georges IFRAH, *op.cit.*, II, p. 342.

l'information relative aux cours des espèces. Il reste à savoir si ces informations reproduisent fidèlement les cours légaux ou s'en détachent par des cours volontaires...

Quoi qu'il en soit, à partir de ces informations sur les espèces qui les concernent et à partir des techniques de traitement qu'ils possèdent, les acteurs sociaux font face à la complexité. Ils reformulent le système de monnaie de compte afin de simplifier les opérations économiques et commerciales courantes (1) et prennent parfois de grandes libertés face aux cours légaux (2).

### 1) La reformulation du système de monnaie de compte par les acteurs sociaux

#### *a. Les avantages du système duodécimal et des multiples simples*

Le système de monnaie de compte basé sur le triptyque livre-sous-deniers n'est pas en lui-même un facteur de complexité.

En premier lieu, il permet en effet de jouer sur des multiples de faible grandeur. Parler d'une livre revient à parler de 240 deniers, mais qui préférerait la seconde formulation ? Les calculs sont donc relativement simples avec ces étages successifs. Cela évite de manier, dans la vie quotidienne, de trop grands nombres, et d'autant plus que livres, sous et deniers ne correspondent pas aux mêmes usages et donc, dans une certaine mesure, correspondent à des milieux sociaux différents.

En second lieu, la base duodécimale est en elle-même un facteur de simplicité des calculs pour la population illettrée car elle se compose des multiples les plus simples : un sou (12 d.) est en effet divisible par 4, 3 et 2. Il permet en outre de se passer de la virgule en ne nécessitant que quelques fractions très simples comme  $1/2$ ,  $1/3$  et  $1/4$ . Il est, dans cette perspective, supérieur au système de numération décimale, et cette supériorité explique en partie la difficulté de passer aux mesures décimales après la réforme de 1795.

Enfin, le système duodécimal est ancré dans la culture comme un système parfait, si bien que le rapport or/argent, pourtant variable au fil des ans et des siècles, est longtemps pensé comme devant, dans l'idéal, s'aligner sur le rapport de 1 à 12, conçu comme naturel et harmonique, et qui est un rapport alchimique<sup>100</sup>.

La hiérarchie l.s.d. n'est donc pas un obstacle à l'intelligence populaire du système de monnaie de compte. Elle l'est d'autant moins que la population a, tout au long de l'Ancien Régime, ajouté à ce triptyque de nouveaux multiples empruntés aux monnaies réelles. Les *pites* ( $1/4$  denier), les *mailles* ou *oboles* ( $1/2$  denier) sont inspirés de pièces qui ont existé. Le *liard* (3 d.) existe très longtemps en moyen de paiement et devient, en même temps qu'il circule, un multiple de compte très utilisé. Le *blanc* (5 d.) s'inspire d'une pièce d'argent qui n'est plus frappée à partir du XVIIe siècle. Le *carolus* (10 d.) est à l'origine une monnaie de billon frappée par Charles VII. Le *franc* (1 l.) se confond avec la livre pendant toute sa carrière de moyen de paiement et reste par la suite dans les esprits comme l'équivalent de la livre<sup>101</sup>. L'*écu*, très longtemps espèce métallique, passe

<sup>100</sup>Le rapport de 1 à 12 est conçu comme étant celui du soleil à la lune, dérivé ensuite aux métaux précieux que sont l'or et l'argent. Voir Jean-Michel SERVET, "Le prince masqué. Formation de l'économie politique et occultation du politique : l'exemple de l'argent", *Process*, no 4, 1979, pp. 153-184.

<sup>101</sup>Il existe cependant des usages bien déterminés : si le franc, par exemple, est souvent l'équivalent de la livre (Voltaire écrit "*nous disons encore vingt francs, vingt livres, et cela ne*

lentement dans le domaine des monnaies abstraites pour une valeur de 60 sols ou 3 livres, et devant cette pratique d'abord confinée au milieu des affaires internationales Henri III tente en 1577 de l'imposer comme monnaie de compte officielle afin de mettre un terme à la déconnexion entre l'unité de compte et les moyens de paiement. L'expérience échoue finalement devant la réapparition d'un écart entre la valeur théorique de l'unité de compte écu (3 l.t. ou 60 s.t.) et la valeur commerciale de la pièce écu : en 1602, Henri IV doit rétablir l'usage de la livre tournois. Il n'en reste pas moins que, dans les esprits, l'unité de compte écu perdurera désormais pour une équivalence constante de 3 l.t. La *pistole* (10 l.), enfin, vient d'une pièce espagnole à la très grande renommée du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Or il est possible de supposer que si la population s'est ingéniée à pratiquer le compte avec ces multiples en plus des livres-sous-deniers, c'est parce que cela ne complexifiait pas les calculs mais au contraire les rendait plus aisés. On peut ainsi trouver à ce phénomène deux grandes raisons.

En premier lieu, les calculs sont plus faciles à effectuer et à se remémorer lorsque l'on utilise de petits chiffres plutôt que de grandes quantités. Dans ce cadre, le rajout progressif aux 3 échelons de base du système (l.s.d.) de 7 nouveaux échelons s'inscrit dans une perspective de simplicité : de l'échelon le plus bas jusqu'au plus élevé, l'écart est de 1 à 9600 et l'on peut, pour ces deux extrêmes, utiliser l'unité : *une pite*, *une pistole*, tout en gardant à l'esprit que les utilisateurs du compte en pite et ceux en pistole ont sans doute un statut social très éloigné...

En second lieu, l'usage d'espèces monétaires réelles à l'origine et leur intrusion dans le domaine abstrait du compte permet aux acteurs sociaux de reprendre le contact avec le système de monnaie de compte et de visualiser physiquement les calculs qu'ils effectuent. En ce sens, il est plus simple de penser à une somme de 2 écus-pièces que de réfléchir sur l'abstraction totale que représente 6 livres tournois, et ce d'autant plus dans les périodes de mutations où les évaluations en monnaie de compte l.s.d. sont plus difficiles. L'usage de multiples d'origine physique permet donc de pallier à la déconnexion propre à l'Ancien Régime entre l'unité de compte et les moyens de paiement.

### ***b. Des systèmes de compte sui generis***

La multiplication des mutations et des espèces différentes à partir du XIV<sup>e</sup> siècle produit une incertitude peu propice aux affaires et à leur comptabilité, si bien que l'on invente peu à peu des systèmes de compte privés qui doivent permettre de commercer dans l'espace et dans le temps sans subir les avanies des mutations et de la fragmentation monétaire de l'Europe.

L'idée est de baser les contrats et les évaluations monétaires sur un système de compte pratique à l'abri des mutations<sup>102</sup>. Pour cela, on se focalise

---

*signifie rien par soi-même*" - cité par René Sédillot), tous deux ne sont pas pour autant interchangeables : on ne l'utilise ni au singulier (on dit 20 sous), ni pour 2 et 5 francs (on dit 40 et 100 sous), ni pour 3 francs (on dit un écu), ni lorsque le nombre est rompu (on dit 30 livres 10 sous par exemple), ni lorsqu'il s'agit de revenus actuels... Voir René SÉDILLOT, *op.cit.*, 1979, pp. 26-27. Le maniement de ces unités de compte dans les évaluations individuelles répond à une intelligence des chiffres qui aujourd'hui nous paraît étonnante mais qui possède sa rationalité culturelle propre.

<sup>102</sup>"Nous disons système puisqu'il fallait comptabiliser les espèces d'or, celles d'argent et les deniers noirs ravalés au rang d'une monnaie d'appoint", explique Etienne FOURNIAL, *op.cit.*, p. 141. Voir celui-ci pp. 140-147 pour ce paragraphe.

sur quelques espèces dont le cours est parmi les plus stables et l'on réutilise, à partir d'elles, des éléments de la hiérarchie livre-sous-deniers.

La *livre de gros*, par exemple, rencontre un grand succès à partir de la fin du XIIIe et jusqu'au XVe siècle. Dans sa maturité, il s'agit d'un système de compte basé sur le gros d'argent de Philippe VI émis en 1329. Le gros prend ici la place du denier dans la hiérarchie l.s.d. Par exemple, une somme de 2 l. 5 s. 6 d. de *gros tournois* représente, si ce gros vaut 12 d.t., 12x(2 l. 5 s. 6 d.)

soit 27 l. 6 s. *tournois*.

L'avantage est précisément que l'on peut tenir des comptes et des contrats à partir de la pièce même, censée être stable.

La livre de gros est utilisée pendant plus d'un siècle dans les comptabilités et se substitue ainsi, dans ces usages commerciaux, à la livre tournois soumise aux mutations.

Le *florin de gros* représente une étape supérieure dans cette quête de systèmes de compte parfaitement insensibles aux mutations. Il s'agit cette fois véritablement d'un système car il incorpore une pièce d'or (le florin delphinal émis à partir de 1327), une pièce d'argent (le gros tournois de Philippe VI) et bientôt une pièce de billon (une maille noire émise en 1380, surnommée "denier petit"). Le rapport entre ces pièces est fixe et reproduit une hiérarchie duodécimale proche du système de monnaie de compte royal. Il ne s'agit donc pas d'une révolution mais, comme il se doit pour des évolutions lentes et provoquées par les populations elles-mêmes, d'une adaptation. Un florin vaut 12 gros et un gros 24 deniers petits. Ces rapports sont fixés selon leur contenu métallique et non selon des cours légaux trop susceptible de subir quelque mutation princière. L'intelligence de ce système est de prendre des éléments à divers milieux : le florin est delphinal tandis que le gros est tournois ; au total, il est à l'abri des dévaluations et permet donc une tenue rationnelle des comptes. Le succès de ce système est énorme. Sa stabilité séduit marchands et comptables de toute la partie sud, est et centre du royaume au XIVe siècle et perdure parfois, avec des adaptations, jusqu'au milieu du XVIe siècle. On utilise cette hiérarchie florin-gros-denier petit comme celle livre-sou-denier : en 1348, un inventaire de trésor à Lyon évalue un double d'or à 1 florin 11 gros.

Il y a, tout au long de l'Ancien Régime, une succession de tels systèmes ingénieux destinés à éviter le poids des mutations. Le gros, le franc et l'écu sont souvent les coeurs de ces systèmes. Au total, la plupart des contrats ne sont pas exprimés en monnaie de compte royale mais dans des systèmes élaborés au fil des ans et des mutations par certaines professions et généralement à leur propre usage.

Les marchands-banquiers et les marchands forains qui viennent aux foires lyonnaises au XVIe siècle utilisent ainsi leur propre système de compte qui est basé cette fois sur une véritable abstraction, l'*écu de marc*. De 1500 à 1533, l'écu de marc est défini par un certain poids d'or, indépendamment de toute monnaie réelle ; puis jusqu'en 1575 il se fixe sur la somme de 45 s.t. et se raccroche donc à la monnaie de compte royale. A partir de cette date il cède la place à une véritable pièce d'or, l'écu au soleil<sup>103</sup>.

De 1500 à 1575, l'écu de marc est la "monnaie de change" qui sert à libeller les lettres de change en relation avec la foire européenne centrale qu'est Lyon à cette époque. Cela signifie que l'écu de marc n'est pas une unité de compte locale née de l'imagination des marchands de Lyon mais une véritable

<sup>103</sup>Voir sur cet écu de marc M.-T. BOYER-XAMBEU, G. DELEPLACE, L. GILLARD, *op.cit.*, pp. 162-198 et Jacques BICHOT, *op.cit.*, p. 116.

unité de compte transnationale née des besoins des marchands européens et qui se joue ainsi des mutations des monnaies réelles et des multiples frontières monétaires de l'Occident en renaissance. Cette unité de compte est inventée et gérée par les marchands-banquiers ; elle est parfaitement stable eu égard à sa définition en un poids d'or immuable. Elle permet l'élaboration par les marchands-banquiers de leur réseau trans-européen dont tous les gros marchands de l'Europe de la chrétienté latine bénéficient.

En conclusion, les monnaies de change telles l'écu de marc et des systèmes de comptes tels le florin de gros sont des créations privées d'unités de compte destinées à réduire l'incertitude monétaire dans le temps et la complexité monétaire dans l'espace.

## 2) La liberté finale des utilisateurs de monnaie

Si tout au long de l'Ancien Régime les divers acteurs de l'économie cherchent à se prémunir contre l'incertitude qu'entraînent les mutations par le biais de systèmes de compte *ad hoc*, ils sont aussi tentés de désobéir à l'autorité monétaire royale en refusant d'appliquer les cours légaux des instruments monétaires, particulièrement dans les périodes d'instabilité monétaire.

Cette tentation permanente de court-circuiter les décisions royales contribue à la perpétuation dans les esprits et dans les faits d'un métallisme rigoureux. Les acteurs spécialistes de la circulation monétaire tendent à jouer sur l'écart existant entre les cours légaux des pièces et les cours commerciaux de leur contenu métallique afin d'en retirer un profit.

Certes, cela dépend du type d'espèce métallique. Les pièces de billon sont en effet généralement acceptées à leur cours légal, leur valeur intrinsèque étant très faible. La question se pose essentiellement pour les pièces de métaux nobles, or et argent. Les changeurs, forts de leur position de pivots de la circulation monétaire, ont tout loisir de pratiquer, ouvertement ou non, le billonnage. Les grands marchands régnicoles qui ont les moyens techniques et intellectuels de calculer les valeurs intrinsèques des espèces ont aussi la capacité de jouer sur les cours de ces espèces. Au-delà de ces sphères, on dépasse le strict espace du royaume pour entrer dans une circulation internationale entre marchands dans laquelle les cours légaux n'ont pas de signification.

Les changeurs et les grands marchands disposent de trébuchets et de pierres de touche qui leur permettent de tester et définir assez précisément le contenu métallique des espèces. On commence par faire sonner la pièce puis la frotter contre la pierre de touche ; le son qu'elle rend et la trace qu'elle laisse permettent d'apprécier sa finesse métallique. Le trébuchet est une petite balance de grande précision qui permet de connaître exactement le poids des espèces<sup>104</sup>. Lorsque celles-ci sont dites sonnantes et trébuchantes, cela signifie qu'elles sont de qualité. Il reste alors à calculer leur valeur monétaire par le biais des comptoirs.

A l'écart de ces techniques de précision, la majeure partie de la population semble donc vouée aux cours légaux. Les acteurs dont l'horizon monétaire est limité au billon sont en effet totalement soumis aux aléas monétaires princiers. Les autres, en revanche, ont la possibilité de s'en

<sup>104</sup>Jacques Savary des Bruslons décrit le trébuchet comme une "*petite Balance très-fine & très-juste, que le plus petit poids fait trébucher ou pencher plus d'un côté que d'autre [...] L'on prétend que les Affineurs en ont de si justes que la quatre mille quatre-vingt-seizième partie d'un grain est capable de les faire trébucher*". Jacques SAVARY DES BRUSLONS, *op.cit.*, II, col. 1812-1813.

soustraire en faisant appel à un étalon métallique qui, dans la fixation des prix comme des contrats, vient supplanter une unité de compte par trop imprévisible.

Cet étalon peut être d'or ou d'argent ; là encore la structure de la société d'Ancien Régime permet d'expliquer ces différents usages. Les grands marchands, internationaux ou régnicoles, faisant surtout dans leur commerce l'usage de l'or lorsqu'ils mobilisent des espèces métalliques, utilisent celui-ci comme étalon (l'écu de marc repose sur ce principe), tandis que l'argent est plus réservé aux couches marchandes inférieures et aux acteurs de rang moins élevé<sup>105</sup>.

Quel qu'il soit, l'étalon métallique s'utilise et se manifeste de deux façons.

1) Les acteurs peuvent enfreindre les ordonnances et édits royaux et prendre les espèces non pas à leur cours légal mais en référence à la valeur monétaire de leur contenu métallique. Au total, cela revient à prendre chaque pièce non pas au cours légal  $c$  mais au cours volontaire  $v$  tel que :

$$v = t \cdot p$$

où  $v$  représente le cours volontaire de la pièce considérée et que l'on cherche à déterminer,

$t$  représente le cours en livres tournois du métal fin non monnayé (ce peut être le tarif défini par l'autorité monétaire royale elle-même ou un cours commercial),

$p$  représente le poids de métal fin contenu dans la pièce.

ou encore :

$$v = c - s - r$$

où  $c$  représente le cours légal de l'espèce considérée,

$s$  représente le seigneurage prélevé par l'autorité monétaire,

$r$  représente le rognage de la pièce au fil des échanges,

chacun de ces trois éléments étant comptabilisés en livres tournois.

Cette prise des pièces à leur valeur intrinsèque définit un rapport de l'unité de compte en un poids de métal fin inférieur à celui qui découle des cours légaux ; cette dépréciation de l'unité de compte en termes d'étalon métallique se traduit par la circulation des pièces à des cours surhaussés. En 1648 par exemple, le louis d'or au cours légal de 10 l.t. circule pour une valeur de 12 l.t. Il reste que les cours volontaires supérieurs aux cours légaux peuvent aussi traduire des cotes d'amour et une rareté de ces espèces.

2) Du reste, la prise des pièces à une valeur différente de leur cours légal transgresse l'autorité royale. Une façon très répandue de contourner le problème est de prendre effectivement les espèces à leur cours légal mais d'augmenter les prix des biens, de telle sorte que l'on utilise *in fine* un étalon métallique dans la fixation de ceux-ci.

On peut formuler ce comportement par la relation mathématique suivante :

$$P = g \cdot (c / p)$$

dans laquelle  $P$  représente le prix des biens évalué en livres tournois (ce que l'on cherche à déterminer),

$g$  représente le poids d'or ou d'argent représenté par chaque bien (c'est-à-dire au fond le prix "réel", en métal fin, de chaque bien),

$c/p$  représente la définition métallique implicite de la livre tournois (c'est-à-dire le nombre d'unités de compte représentés par une unité de métal fin).

Cela signifie, en l'occurrence, que les acteurs définissent leurs prix ( $P$ ) en fonction d'un poids fixe de métal fin ( $g$ ) et procèdent donc à des ajustements

<sup>105</sup>Jacques BICHOT, *op.cit.*, p. 116.

des prix au fil des mutations qui modifient la définition métallique implicite de l'unité de compte (c/p).

Quels qu'ils soient, ces comportements expliquent qu'à la suite des mutations, selon R.S. Lopez, "*le public ajustait ses prix en conséquence, avec une exactitude surprenante*"<sup>106</sup>. Cependant, ils supposent acquises les techniques de calcul adéquates qui permettent de savoir très précisément l'équivalent métallique de l'unité de compte livre tournois... Or le grand public, on l'a vu, ne possède pas ces techniques ; il faut donc à nouveau conclure du rôle essentiel des changeurs dans la circulation monétaire qui, seuls avec les grands marchands, ont la capacité de tels calcul, mais qui, à la différence de ceux-ci, sont immergés dans toutes les sphères économiques et sociales, ce qui permet sans doute la diffusion d'une information assez précise sur la valeur intrinsèque des espèces et l'équivalent métallique de l'unité de compte.

Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle le cours légal est aussi imposé sur des monnaies de papier d'origine étatique qui, parfois, deviennent de véritables papiers-monnaies inconvertibles. Le public concerné, là aussi, les prend non pas à ce cours officiel, pourtant indiqué sur les billets, mais à d'autres valeurs qui font parfois prime sur leur nominal mais le plus souvent subissent une décote au gré de l'appréciation subjective de la capacité de l'émetteur à les rembourser en métal. Ainsi les billets de la Banque Royale font-ils prime, vers décembre 1718, de 5 à 10% sur leur nominal, avant que la spirale spéculative ne les emporte. Quant aux premières séries de billets de monnoyes au début du XVIII<sup>e</sup> siècle ainsi que les billets de la Caisse d'Escompte avant la Révolution, ils subissent une décote assez faible, de l'ordre de 1 à 3%. A partir de 1706 en revanche, les billets de monnoye perdent de 80% de leur valeur nominale au plus fort de la crise de confiance, et en 1720 l'expérience de Law montre, soixante-dix ans avant les assignats, que, l'inconvertibilité instaurée et la défiance aidant, ces papiers voient leur cours commercial perdre, en l'occurrence jusqu'à 90% de leur nominal.

### *Conclusion III*

La complexité monétaire d'Ancien Régime à laquelle est confronté chaque groupe social est finalement à la fois traitée et détournée par les acteurs sociaux. Ils la traitent en utilisant des techniques adaptées qui leur permettent de faire face aux nécessités de leur profession et de leur position sociale, mais ils la contournent aussi en élaborant des systèmes de compte privés et en se focalisant sur l'étalon métallique, considéré comme fondateur de l'ordre monétaire, plutôt que sur l'unité de compte royale, considérée comme un instrument soumis à l'aléatoire princier et, au fond, colporteur d'un certain désordre.

---

<sup>106</sup>Robert S. LOPEZ, *Naissance de l'Europe*, Paris : Armand Colin, 1962, p. 340, cité par Alain GUERREAU, *op.cit.*, pp. 521-535.

## CONCLUSION. L'ORDRE SOCIAL PROFOND DU SYSTÈME MONÉTAIRE D'ANCIEN RÉGIME

La diversité monétaire d'Ancien Régime ne peut être comprise en dehors d'une structuration sociale précise qui, par ses multiples barrières, en réduit la complexité. Celle-ci ne peut être abordée sans faire référence aux groupes sociaux qui la supportent et qui, pour la traiter et la détourner, disposent de diverses techniques. *Ainsi la monnaie n'est-elle pas la même pour tous* puisqu'elle présente au contraire de multiples facettes que la prise en compte de la dimension sociale permet seule de comprendre. *Ainsi le désordre monétaire apparent cache-t-il en réalité un ordre social profond* dans lequel chacun, si l'on reprend l'exergue de ce texte, *trouve son compte*.



## BIBLIOGRAPHIE

- BARREME.  
- *Le livre des comptes faits ou Tarif général des monnoyes*. Rouen : imprimeur-libraire Ferrand, 1795.
- BAYARD, Françoise. GUIGNET, Philippe.  
- *L'économie française aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*. Préf. Pierre Deyon. Paris : Ophrys (Synthèse & Histoire), 1991. 264 p.
- BÉRARD, Victor.  
- *Le miroir du marchand. Art et Science des comptes à travers les âges*. Catalogue d'exposition, Bibliothèque Municipale de Lyon (Part-Dieu), 17 septembre - 26 novembre 1994.
- BICHOT, Jacques.  
- *Huit siècles de monétarisation. De la circulation des dettes au nombre organisateur*. Paris : Economica, 1984. 238 p.
- BLANC, Jérôme.  
- "Monnaies parallèles et bouleversement des pratiques monétaires". Mémoire de DEA Monnaie - Finance - Banque, Université Lumière Lyon-2 : Lyon, juin 1992. 201 p.  
- "L'intégration sociale de l'unité de compte : l'enjeu du temps". XIe Journées Internationales d'Economie Monétaire et Bancaire, LATAPSES (Nice), 9-10 juin 1994. 25 p.  
- "Les citoyens face à la complexité monétaire : le cas de la France sous l'Ancien Régime", *De Pecunia*, VI(3), décembre 1992. pp. 81-111.
- BLOCH, Marc.  
- "La monnaie de compte", *Annales d'Histoire Economique et Sociale*, 1935, VII, pp. 323-325.
- BOUVIER, Jean. GERMAIN-MARTIN, Henri.  
- *Finances et financiers de l'Ancien Régime*. 2e édition. Paris : PUF (Que sais-je ? no 1109), 1969. 126 p.
- BOYER-XAMBEU, Marie-Thérèse. DELEPLACE, Ghislain. GILLARD, Lucien.  
- *Monnaie privée et pouvoir des Princes. L'économie des relations monétaires à la Renaissance*. Préf. Pierre Jeannin. Paris : Editions du CNRS - Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques, 1986. 423 p.
- BRAUDEL, Fernand.  
- *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme, XVe-XVIIIe siècle*, Tome 1 et 2. Paris : Armand Colin, 1979. 543, 599 p.
- COURBIS, Bernard. FROMENT, Eric. SERVET, Jean-Michel.  
- "A propos du concept de monnaie", *Cahiers d'Economie Politique*, 18, 1990. pp. 5-29  
- "Enrichir l'économie politique de la monnaie par l'histoire", *Revue Economique*, 42(2), mars 1991. pp. 315-338.
- CRIBB, Joe (ed.).  
- *Money from cowrie shells to credit cards*. London : British Museum Publications, 1986. 192 p.
- DEPEYROT, Georges. HACKENS, Tony. MOUCHARTE, Ghislaine (eds).  
- *Rythmes de la production monétaire de l'Antiquité à nos jours*. Actes du colloque international de Paris, 10-12 janvier 1986. Louvain-la-Neuve : Marcel Hoc, 1987. 775 p.
- DIDEROT, Denis. D'ALEMBERT, Jean LE ROND.  
- *L'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des Sciences des arts et des métiers*. 5 vol. New York : Pergamon Press, 1969.
- DOCKÈS, Pierre.  
- *L'Espace dans la pensée économique du XVIe au XVIIIe siècle*. Paris : Flammarion (Nouvelle Bibliothèque Scientifique), 1969. 461 p.
- DUBY, Georges.

- *Hommes et structures du moyen âge*. Paris, La Haye : Mouton, 1973. 424 p.
- DUPUY DE LA SERRA.  
- *L'Art des lettres de change, suivant l'usage des plus célèbres places de l'Europe, et la Jurisprudence du Royaume, avec le recueil des Edits, Arrêts et Ordonnances, sur le fait du commerce*. Nouvelle édition augmentée. Genève, Lyon : frères Perrisse, 1783. XXIV+201+263 p.
- FONTAINE, Laurence.  
- *Histoire du colportage en Europe, XVe - XIXe siècle*. Paris : Albin Michel (Evolution de l'Humanité), 1993. 334 p.
- FOURNIAL, Etienne.  
- *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*. Paris : Nathan (Fac), 1970. 191 p.
- GADOURY, Victor.  
- *Monnaies royales françaises, 1610-1792*. 2e édition. Monaco : Victor Gadoury, 1986. 654 p.
- HOUYEZ, René.  
- *Valeur des monnaies royales de François 1er à Henri IV*. 3e édition. Paris : Garcen Editeur, 1986. 221 p.
- IFRAH, Georges.  
- *Histoire universelle des chiffres. L'intelligence des hommes racontée par les nombres et le calcul*. 2 vol. Paris : Robert Laffont (Bouquins), 1992. 1042, 1010 p.
- JEANNIN, Pierre.  
- *Les marchands au XVIe siècle*. Paris : Seuil (Le temps qui court), 1957. 192 p.
- LABROT, Jacques.  
- *Une histoire économique et populaire du Moyen Âge. Les jetons et les méreaux*. Photographies Jacques Henckes. Paris : Editions Errance (collections numismatiques), 1989. 235 p.
- LOPEZ, Robert S.  
- *Naissance de l'Europe*, Paris : Armand Colin, 1962. 488 p.  
- "Une histoire à trois niveaux : la circulation monétaire", in : *Mélanges en l'honneur de Fernand Braudel, tome 2, Méthodologie de l'histoire et des sciences humaines*. Toulouse : Privat, 1973. pp. 335-341
- MEUVRET, Jean.  
- *Etudes d'Histoire économique*. Paris : Armand Colin (Cahiers des Annales, 32), 1971. 340 p.
- NEURRISSE, André.  
- *Histoire du franc*. 3e édition. Paris : PUF (Que sais-je ?, no 1082), 1974. 126 p.
- PITON, Camille.  
- *Les Lombards en France et à Paris*. Paris : Honoré Champion, 1892. 259 p.
- SAVARY, Jacques.  
- *Le parfait négociant ou instruction générale pour ce qui regarde le commerce des marchandises de France, & des Pays Estrangers*. 4e édition, revue, corrigée et augmentée. Lyon : Jacques Lyons Libraire, 1697. 335+484+109+32 p.
- SAVARY DES BRUSLONS, Jacques.  
- *Dictionnaire universel de commerce*. 3 volumes. Edité par Philémon-Louis Savary. Paris : Jacques Estienne, 1723-1730. 2002, 1955, 1315 colonnes.
- SÉDILLOT, René.  
- *Toutes les monnaies du monde. Dictionnaire des changes*. Paris : Sirey, 1955. 555 p.  
- *Histoire du franc*. Paris : Sirey, 1979.
- SERVET, Jean-Michel.  
- "Le prince masqué : formation de l'économie politique et occultation du politique, l'exemple de l'argent", *Procès*, no 4, 1979. pp. 153-184.  
- "Des mesures et des hommes", *Revue Economique*, no 1, janvier 1989. pp. 111-118.
- WEIR, David R.  
- "Les crises économiques et les origines de la Révolution française", *Annales Economie - Société - Civilisations*, no 4, juillet -août 1991, pp. 917-947.